

II.2 Paper : la FEB opte pour une sécurité sociale durable, performante, moderne et simple

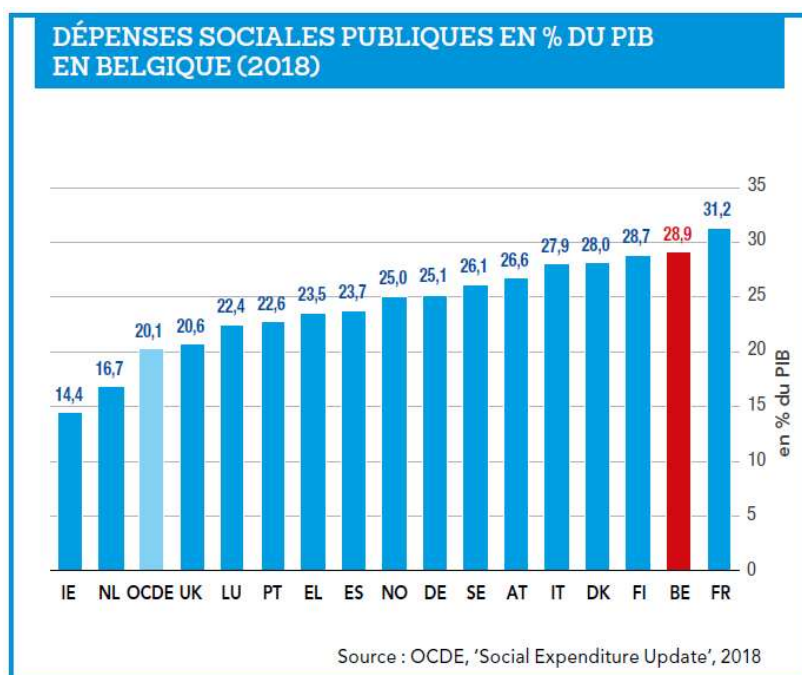
Notre pays investit beaucoup dans sa sécurité sociale. Nos entreprises, qui paient plus de 51 milliards de cotisations sociales, sont un pilier essentiel d'une sécurité sociale solide et fiable. Mais notre modèle est-il suffisamment adapté à la réalité du 21^e siècle ? La Fédération des entreprises de Belgique (FEB) considère qu'un équilibre équitable entre solidarité et assurance est crucial et elle lance quelques pistes pour une bonne réforme de notre modèle de sécurité sociale. Elles s'inscrivent dans le cadre du cycle d'information *'It's still the economy, stupid'*, qui veut remettre l'économie au centre du débat.

Le souci de sécurité sociale existe depuis toujours, mais les temps changent. Les racines de notre système de sécurité sociale datent d'après la Seconde Guerre mondiale. Or, la société et les risques sociaux de l'époque ne sont pas du tout les mêmes que ceux du 21^e siècle. De nouveaux défis appellent de nouvelles solutions. Le monde ne cesse de se complexifier. Notre système de sécurité sociale aussi. Pourtant, la simplicité et la transparence sont très importantes pour clarifier les droits et les obligations de chacun. Le système doit être simplifié. Avant tout, notre sécurité sociale doit être durable et donc être en phase, de manière performante, avec les moyens financiers de l'économie. Notre taux d'emploi est trop faible et nos dépenses trop élevées. Cela nous oblige à réfléchir à un modèle différent et moderne de sécurité sociale.

II.2.1 Analyse : modify or mummify

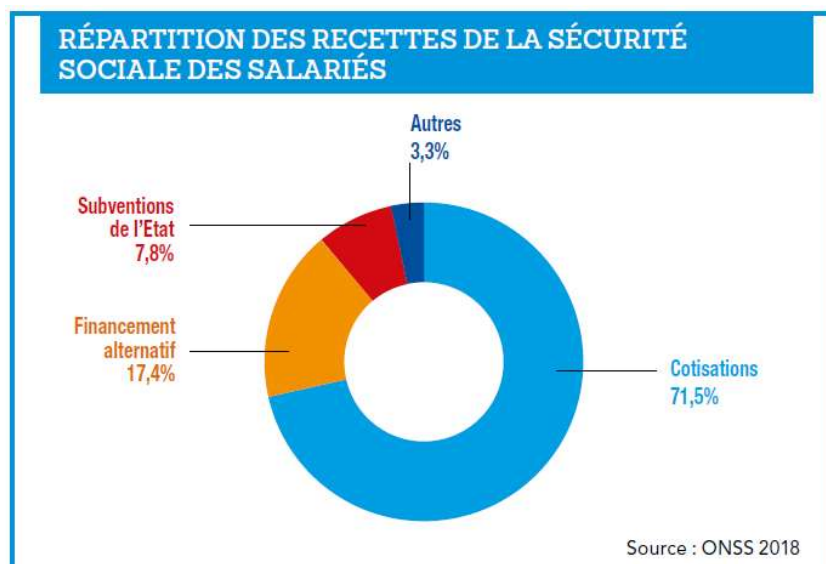
- Onéreux n'est pas automatiquement synonyme de performant

La Belgique investit 28,9% de son PIB dans les dépenses sociales (concept plus englobant des dépenses sociales en comparaison aux dépenses de sécurité sociale dont nous parlerons ci-dessous); elle se situe ainsi dans le peloton de tête de l'OCDE derrière la France. Nous sommes les champions de la redistribution et affichons un score très élevé en matière d'égalité des revenus.



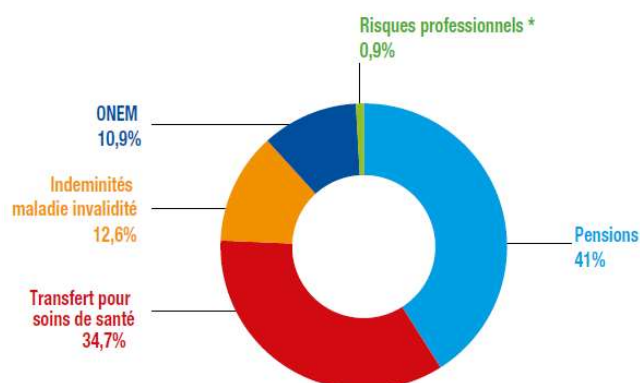
La sécurité sociale des travailleurs salariés coûte 71,8 milliards EUR sur base annuelle en Belgique (ONSS Gestion globale, 2018). C'est énorme. Depuis toujours, le régime des salariés est en grande partie financé grâce aux cotisations sociales des entreprises. Ces cotisations patronales et personnelles s'élevaient à 51,3 milliards EUR en 2018, soit 71,5% des recettes totales du système.

Les cotisations sociales ne suffisent plus à couvrir toutes les dépenses de sécurité sociale. Au fil du temps, le financement alternatif et les subventions de l'État ont pris une part croissante, de sorte que la part relative des cotisations sociales a diminué. Pourtant, la masse totale des cotisations a fortement augmenté depuis le début de ce siècle ; elle a même presque doublé. **Nous ne pouvons supporter cette tendance à la hausse dans la durée.**



Que financent ces ressources ? Si l'on examine les différents postes de dépense du régime des travailleurs salariés, on constate que les pensions légales représentent la plus grosse part (41%) des dépenses totales de la sécurité sociale. Or, les ratios de remplacement ne sont pas toujours royaux. Le ratio de remplacement net de la pension obligatoire des travailleurs salariés en Belgique (c'est-à-dire le rapport entre la pension nette d'une personne et le salaire net qu'elle gagnait par le travail) n'est pas particulièrement bon en comparaison avec d'autres pays. Pour quelqu'un qui gagne une fois et demie le salaire moyen, ce ratio est de 50,1% chez nous. L'Allemagne affiche un ratio tout aussi bas (49,8%), mais la France (70,3%) fait sensiblement mieux et les Pays-Bas réalisent un score excellent avec 100,2%. Un deuxième ou même un troisième pilier complémentaire nous aidera à maintenir notre niveau de vie après notre départ à la retraite.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DES SALARIÉS



Source : ONSS 2018

(*) Pour avoir une image complète du secteur des accidents du travail, il faut tenir compte des primes payées par les employeurs (953 millions EUR en 2017) et des prestations versées par les assureurs (899 millions EUR en 2017).

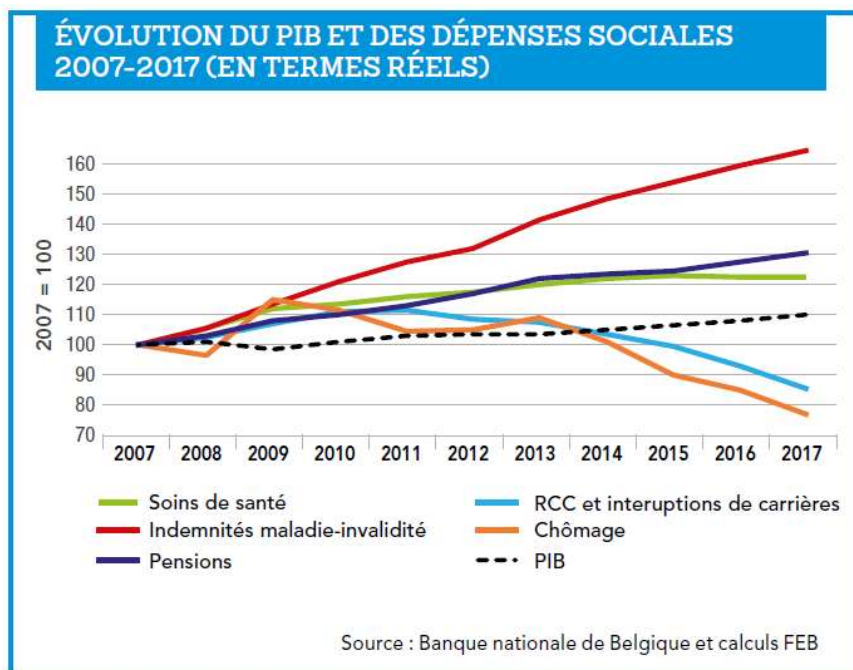
	2018
Pensions	28,0
Soins de santé	23,7
Allocations de maladie et d'invalidité	8,6
ONEM (chômage, congés)	7,4
Risques professionnels	0,6
Total	68,4

En milliards d'euros

Source : ONSS 2018

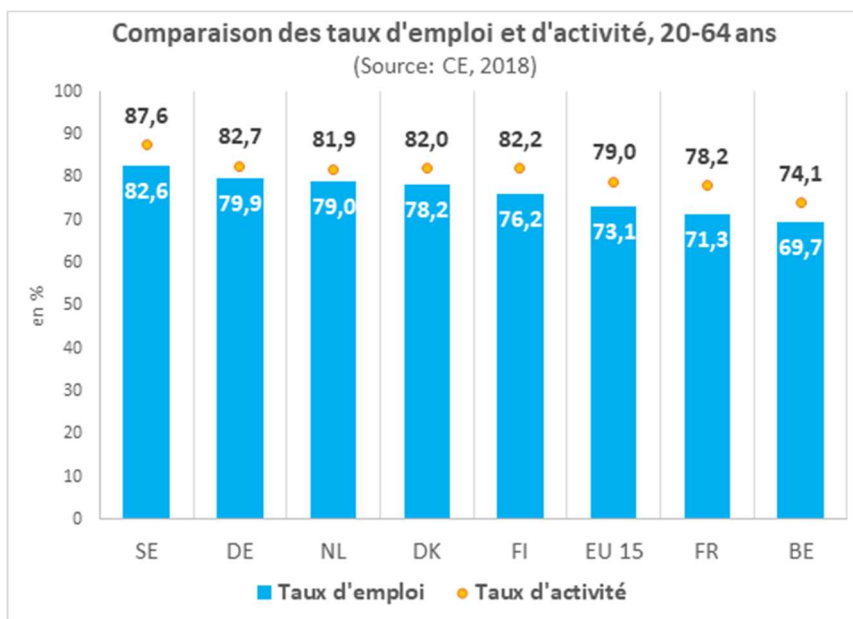
II.2.2 Peu à peu intenable

Des dépenses élevées ne sont donc pas par définition synonymes d'une performance élevée. On le constate aussi dans les soins de santé qui représentent 34,7% (23,7 milliards EUR) des dépenses. Malgré la satisfaction globale des utilisateurs, les soins de santé ne répondent pas encore suffisamment aux besoins médicaux, compte tenu de la meilleure preuve scientifique disponible. Songeons à la prescription d'antibiotiques ou à l'utilisation de l'imagerie médicale. Les dépenses consacrées au chômage (congés compris) ont diminué de 39,1% au fil des ans (de 12,2 milliards EUR en 2013 à 7,4 milliards EUR en 2018). À la suite du durcissement de l'assurance-chômage, les dépenses de l'assurance-maladie ont augmenté de 32,7% au cours des dernières années (de 6,5 milliards EUR en 2013 à 8,6 milliards EUR en 2018). Il est donc nécessaire que notre sécurité sociale mène une politique activatrice dans toutes ses branches. **Le vieillissement de la population poussera encore les dépenses de pension et de soins de santé à la hausse. La sécurité sociale, telle qu'elle est organisée aujourd'hui, risque de devenir impayable.**



Des dépenses croissantes dans les secteurs des pensions, des soins de santé et des indemnités d'invalidité. Des prestations plafonnées alors que les cotisations sont payées sur des salaires non plafonnés. Champions, pendant des années, des charges sociales lourdes sur le travail ; celles-ci sont encore énormes aujourd'hui – même si le tax shift avance dans la bonne direction. Des allocations de chômage illimitées dans le temps. Des allocations de sécurité sociale basées sur les études faites plutôt que sur le travail presté. En matière de dépenses sociales, qui représentent 28,9% du PIB, la Belgique est en tête du peloton européen. En 1960, ces dépenses ne représentaient que 11,4%. **On ne peut pas continuer comme ça.**

Le vieillissement de la population et le tsunami prévisible des dépenses ne semblent pas susciter un grand sentiment d'urgence. S'il est vrai que dans notre pays, l'âge de la pension légale augmentera progressivement jusqu'à 67 ans en 2030, les Pays-Bas lieront dès 2022 l'âge de la pension de manière intelligente à l'allongement de l'espérance de vie. D'ailleurs, l'âge légal de la pension est une chose, la durée des carrières et l'âge de départ effectif en sont une autre. Avec des carrières de 32,9 ans (35,9 ans pour l'UE-28) et un âge de départ effectif de 60,5 ans (64,3 ans dans l'OCDE), nous sommes parmi les moins bons élèves au niveau européen et international. *It's the labour market, stupid.* La politique menée en Belgique est beaucoup trop passive. Elle se traduit aussi dans notre taux d'emploi et notre taux d'activité médiocres. Si l'on compare notre pays aux pays voisins et aux pays scandinaves, on constate que notre marché du travail affiche de piètres performances et reste même en dessous de la moyenne de l'UE-15. De nombreux talents potentiels sont inexploités et c'est funeste tant pour nos entreprises qui peinent à trouver les bonnes personnes, que pour **la sécurité sociale qui rate des revenus tout en devant dépenser plus.**



LA FEB CONSTATE QUE

- la masse des charges sociales a presque doublé depuis le début de ce siècle
- les dépenses liées au vieillissement vont encore augmenter
- des dépenses élevées ne sont pas synonymes de haute performance.

II.2.3 Vers une sécurité sociale durable, performante, moderne et simple

Une sécurité sociale durable doit être en phase avec les moyens financiers de l'économie. Nous assurons ainsi le bien-être des gens sans faire supporter aux générations futures un coût déraisonnable.

Sous l'influence notamment du vieillissement, les dépenses de pensions et de soins de santé augmenteront fortement au cours des prochaines années. Le Comité d'étude sur le vieillissement estime qu'à politique inchangée, les dépenses sociales passeront, entre 2017 et 2040, de 25,1% du PIB à 28,7%. Notre sécurité sociale est en grande partie financée par les cotisations sociales que paient les entreprises. Ces cotisations – appelées charges sur le travail – pèsent sur la compétitivité de nos entreprises. Elles ne peuvent en aucun cas menacer davantage notre tissu économique. Il n'est pas envisageable que le financement suive aveuglément et inconditionnellement les dépenses. Il est impossible de construire un paradis social sur un cimetière économique.

- It's the labour market, stupid

Le marché du travail est crucial pour notre sécurité sociale. Inversement, notre sécurité sociale sera activatrice ou ne sera pas. Une sécurité sociale performante doit inciter à travailler, elle doit être 'orientée travail'. Le marché du travail contribue à la durabilité de notre protection sociale. Inversement, la sécurité sociale doit stimuler et améliorer l'efficacité de notre marché du travail.

Plus de personnes au travail impliquent moins d'allocations et de dépenses et plus de recettes. En rétablissant l'équilibre entre actifs (travailleurs) et inactifs (pensionnés), le marché du travail peut donc apporter une solution lui-même. Au fil des années, depuis 1950, ce rapport s'est totalement déséquilibré. Nous commençons à travailler plus tard, avons une carrière plus courte, arrêtons plus tôt, mais nous vivons plus longtemps et bénéficions donc d'une pension pendant de longues années. Est-il dès lors étonnant que le financement de la sécurité sociale soit en difficulté si la structure ne change pas ? Le rapport actuel entre actifs/travailleurs (revenus) et inactifs/pensionnés (dépenses) est

intenable et infinançable. Le déséquilibre peut être rétabli si plus de personnes travaillent plus longtemps. Avec un taux d'emploi (le pourcentage de personnes de 20 à 64 ans qui travaillent) de seulement 69,7%, la Belgique est en queue du peloton européen (en moyenne 73,1% dans l'UE-15) et est encore loin de son objectif de 73,2% à l'horizon 2020. Notre taux d'emploi doit augmenter. C'est la seule manière de garantir l'avenir de notre système de sécurité sociale.

- **Sans croissance, pas de sécurité sociale**

Un climat d'entreprise favorable et le renforcement de la compétitivité des entreprises doivent être privilégiés. Le handicap salarial subsistant – toujours plus de 10% – pèse encore chaque jour sur le potentiel d'exportation de la Belgique et son attractivité pour les investissements. Pour faire baisser notre handicap salarial absolu, les cotisations sociales patronales doivent descendre à maximum 20% – contre 25% encore aujourd'hui. De cette manière, nous stimulons la demande de travail et les entreprises peuvent créer des emplois. Il faut toutefois que l'offre de main-d'œuvre suive pour pourvoir aux emplois vacants. Nous ne pouvons pas permettre qu'une économie de pénurie érode notre croissance. L'activation est capitale. Une sécurité sociale performante essaie de prévenir ou d'éliminer le risque. Dans le cas du chômage, il s'agit de « l'absence d'emploi » de ceux qui peuvent travailler. Le terme « assurance travail » reflète mieux l'enjeu que le terme « assurance chômage ». Cela exige une politique qui stimule la croissance économique, stimule la demande de main-d'œuvre et mise sur la création d'emploi.

- **Notre sécurité sociale sera activatrice ou ne sera pas**

L'accent mis par la sécurité sociale sur l'activation implique aussi que les allocataires reprennent le travail au plus vite. La réinsertion est un élément clé. On peut par exemple réorienter les personnes en fonction des emplois disponibles sur la base de leurs compétences, de leur expérience, de leur potentiel et de leur capacité de travail et d'apprentissage.

Dans notre pays, qui est le seul à accorder des allocations de chômage illimitées dans le temps, deux éléments sont essentiels : premièrement, l'accompagnement effectif et, ensuite, le contrôle du comportement de recherche et de la volonté de travailler des chômeurs. Le rapport annuel 2018 de l'ONEM montre pourtant que la politique d'activation a des ratés : le nombre de sanctions pour un comportement de recherche inadapté a diminué de manière spectaculaire, et ce alors que près de 145.000 emplois restent vacants. Cette évolution soulève des questions concernant la durée illimitée des allocations de chômage belges. Le système peut changer. Une solution envisageable consisterait à limiter à deux ans la prise en charge des allocations par la sécurité sociale fédérale. C'est ensuite aux régions de mener leur propre politique de suivi et d'accompagnement pour les chômeurs de longue durée.

Les différentes branches de la protection sociale sont des vases communicants où joue la solution de facilité. À la suite du durcissement des règles du chômage et de la « prépension » (RCC), le nombre d'allocataires en assurance maladie augmente. En d'autres termes, on observe un glissement du chômage vers l'incapacité de travail. Bref, il est important de mener une politique d'activation dans les différentes branches de la sécurité sociale.

- **Mieux vaut prévenir que guérir**

L'objectif doit être de contenir les dépenses. La prévention est un élément important pour une sécurité sociale performante. Une vie saine nous permet d'éviter la maladie. Un bon choix d'études est important pour notre emploi futur. Un apprentissage intelligent tout au long de la vie maintient notre employabilité, assure notre sécurité d'emploi, nous évite le chômage de longue durée et contribue à pourvoir les emplois vacants. Un triple « gain » pour les individus, les pouvoirs publics et les entreprises. Et pourtant on investit peu dans la prévention. Nos soins de santé, par exemple, sont surtout centrés sur le traitement. Les Key Performance Indicators (KPI) de nos soins préventifs n'atteignent pas toujours les objectifs internationaux. Selon les derniers chiffres disponibles, les dépenses de santé publique et de prévention de la maladie ne représentaient que 2,1% du total des dépenses de santé en Belgique, soit moins que la moyenne européenne de 3%.

- **Un équilibre entre solidarité et responsabilité individuelle**

Nous pouvons aussi alléger les dépenses du système légal en misant sur plusieurs piliers. En associant répartition et capitalisation, nous combinons la solidarité et la responsabilité individuelle dans la formation des pensions. Cette combinaison protège mieux notre système de sécurité sociale contre les chocs économiques et sociaux et garantit, en outre, un meilleur maintien du niveau de vie. Elle est encore renforcée par le troisième pilier, le système de pension privé, dans lequel l'individu prend lui-même ses responsabilités. Ensemble, ces trois piliers intègrent la solidarité et la responsabilité personnelle et répartissent les charges financières entre les différentes générations grâce à un mix de technique de répartition et de capitalisation.

- **Vers une véritable culture d'apprentissage**

Un nouveau risque social a trait aux connaissances acquises, qui sont de plus en plus vite dépassées. La durée de vie des diplômés et des connaissances est de plus en plus courte. Un emploi pour la vie n'est plus une évidence non plus. Le fait de quitter les bancs de l'école ne signifie pas la fin du processus d'apprentissage. L'apprentissage tout au long de la carrière est aujourd'hui la norme, nous devons constamment nous former. Sans relever formellement de la sécurité sociale, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie favorisent la sécurité d'emploi. Or, travailler c'est la meilleure sécurité sociale. De plus, la formation rend le travail plus faisable et facilite l'allongement de la carrière. Elle comporte donc beaucoup d'avantages.

De nouveaux risques appellent de nouvelles solutions. À cet égard, le compte de formation peut constituer un levier. Deux versions sont envisageables. Une première version « light » sous la forme d'un instrument d'information et de sensibilisation, par exemple une application explorant les incitants existants adaptés à l'individu. La seconde, plus fondamentale, consiste en un véritable « sac à dos ». Il s'agit en fait d'un compte permettant, tout au long de la carrière, d'économiser pour des formations. Ce sac à dos est une affaire entre le citoyen et les autorités et reste donc en principe hors de la relation de travail, même si les fruits du travail (une partie d'un bonus par exemple) peuvent y être insérés à titre de contribution personnelle à des conditions fiscales avantageuses. Le remplissage du sac à dos repose sur un équilibre bien étudié entre solidarité et responsabilité personnelle. Les différents instruments existants (chèque-formation, prime d'encouragement, crédit-temps pour formation...) doivent au préalable être rationalisés. De plus, il est important que l'offre suive la demande d'apprentissage tout au long de la vie, et qu'il y ait aussi des possibilités de formation en dehors des heures de travail.

- **La simplicité paie**

La complexité a un coût pour les pouvoirs publics et pour les entreprises. Outre le coût financier, le manque de transparence joue aussi des tours au citoyen tant en termes de droits que d'obligations. Le système lui-même en souffre aussi, car il est perçu comme une machine de redistribution bureaucratique. Les gens ne s'y sentent plus liés, ils ne s'en sentent pas responsables. Cette évolution mine l'assise, engendre des comportements calculateurs et favorise l'usage impropre et même l'abus. La simplification doit donc rester un point d'attention permanent, avec de grands et de petits chantiers : réfléchir à un socle commun pour les différents statuts, démanteler les exceptions et continuer à miser sur la digitalisation, pour n'en citer que quelques-uns. Il appartient aux partenaires sociaux, qui gèrent la sécurité sociale paritairement, de relever le gant.

II.2.4 Conclusion

Notre taux d'emploi est trop faible et nos dépenses trop élevées. Cela nous oblige à réfléchir à un autre modèle de sécurité sociale.

La sécurité sociale est source de cohésion et de paix sociale, elle contribue à un environnement dans lequel les entreprises peuvent prospérer. Elle soutient le pouvoir d'achat des gens qui sont affectés par un risque social et a un effet stabilisateur en période de crise. Si nous voulons que notre sécurité sociale

continue à atteindre ces objectifs, nous devons la repenser fondamentalement. Un marché du travail flexible qui respecte les droits sociaux en est la clé. Chacun y a intérêt. Nous souhaitons que nos propositions puissent amorcer le débat.

III. Troisième volet : l'amélioration de la compétitivité a donné un coup de pouce aux exportations des entreprises belges

III.1 Communiqué de presse

Plusieurs thèmes ont été à l'ordre du jour politique ces derniers mois : la migration, l'énergie et le climat et le pouvoir d'achat. Par contre, on a peu débattu de l'économie et du marché du travail. Grâce à un cycle d'information intitulé ['It's still the economy, stupid'](#), la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) veut remettre en avant l'importance de l'économie et du marché du travail. Cette note concerne la partie III du cycle d'information. Deux autres parties suivront encore.

La présente note met donc un accent spécifique la compétitivité, les parts de marché, les investissements directs étrangers (IDE) et la croissance économique. La conclusion de cette note est claire. *« D'importants progrès ont été faits en matière de compétitivité, de parts de marché à l'exportation et d'attraction d'IDE, mais il reste des points négatifs comme le faible développement de l'e-commerce dans notre pays. Le verre est donc à moitié plein et il faut poursuivre le travail des dernières années dans la même direction »*, estime Edward Roosens, chief economist de la FEB.

La FEB a examiné dans quelle mesure l'amélioration de la compétitivité (via le saut d'index, le tax shift, la nouvelle loi sur la norme salariale et les accords salariaux modérés) a permis aux entreprises belges d'offrir leurs produits innovants de très haute qualité à un prix plus serré sur les marchés nationaux et internationaux et de gagner ainsi des parts de marché à l'étranger. La FEB a également examiné à quel point ces mesures ont augmenté l'attractivité de la Belgique pour les investissements directs étrangers.

Voici nos constats :

1. Entre 2013 et 2018, le handicap salarial des entreprises belges par rapport à leurs concurrents allemands, français et néerlandais a diminué de 16,9% à 11,7%, soit une amélioration de 5,2 points de pour cent.
2. Au cours des quatre dernières années, les entreprises belges ont profité de cette amélioration relative de leur compétitivité pour resserrer les prix de leurs produits de 3 à 5% par rapport à leurs concurrents européens et du reste du monde. Cette stratégie s'est révélée payante. Après un recul de près de 7% de notre part de marché mondiale entre 2008 et 2013 dans un contexte de dérapage des coûts salariaux, celle-ci a progressé de près de 6% entre 2014 et 2018 grâce à l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises. Cette évolution relative de nos parts de marché à l'exportation nous a permis depuis 2008 de laisser la France loin derrière nous, de dépasser l'Allemagne et de nous rapprocher des Pays-Bas.
3. Par ailleurs, grâce à l'amélioration de sa compétitivité, notre pays est redevenu plus attractif pour les investissements directs étrangers (IDE). Le nombre de projets d'IDE est monté d'à peine 170 par an en 2008-2013 à environ 220 en 2014-2018, un niveau comparable celui de 2004-2007. Le nombre d'emplois créés directement entre 2014 et 2017 grâce aux projets d'IDE – un peu plus de 6.000 unités – était sensiblement supérieur aux 4.000 à 5.000 unités en moyenne de la période 2008-2013. On est toutefois encore loin des niveaux de création d'emplois (8.000 à 10.000 unités) de 2003-2008.

4. En ce qui concerne la croissance économique cumulée depuis 2008, la performance de la Belgique est loin d'être mauvaise (10,5%). Seule l'Allemagne fait mieux (12,6%). La France et les Pays-Bas sont un peu à la traîne (+10 et +9%). Toutefois, ces 4 dernières années, l'Allemagne et les Pays-Bas ont enregistré une croissance plus forte que la Belgique. Il y a une explication importante à cela : la croissance médiocre de l'activité économique en Belgique dans l'important secteur du commerce, des transports et de l'horeca (18,5% du PIB). L'impact des attentats de novembre 2015 (Paris, en lien avec Bruxelles) et mars 2016 (Zaventem et Maelbeek) joue un rôle à cet égard. D'autre part, la rigidité de la législation sur le temps de travail et la congestion croissante du trafic nous ont fait manquer le train de l'e-commerce au profit d'entreprises néerlandaises, allemandes et françaises établies juste au-delà de nos frontières. La croissance plus lente du commerce, de l'horeca et des transports est largement responsable du retard de croissance de la Belgique par rapport à ces trois pays voisins en 2014-2018.

« Nos entreprises ont profité des mesures qui ont contribué au renforcement de la compétitivité belge pour réduire leurs prix à l'exportation et conquérir ainsi de nouvelles parts sur les marchés étrangers, pour recruter davantage et pour investir plus », explique Edward Roosens. Il subsiste toutefois de nombreux points à améliorer. Le handicap salarial absolu (11,7%) reste trop élevé, notre marché du travail est trop peu flexible et les embouteillages et l'incertitude en matière de transition énergétique affectent notre attractivité comme terre d'investissement. *« On peut donc dire que le verre est à moitié plein, mais une politique de renforcement de la compétitivité reste nécessaire »,* conclut-il.

III.2 Paper : croissance, compétitivité, parts de marché et IDE

III.2.1 Introduction

Notre pays investit beaucoup dans sa sécurité sociale. Nos entreprises, qui paient plus de 51 milliards de cotisations sociales, sont un pilier essentiel d'une sécurité sociale solide et fiable. Mais notre modèle est-il suffisamment adapté à la réalité du 21^e siècle ? La Fédération des entreprises de Belgique (FEB) considère qu'un équilibre équitable entre solidarité et assurance est crucial et elle lance quelques pistes pour une bonne réforme de notre modèle de sécurité sociale. Elles s'inscrivent dans le cadre [du cycle d'information de la FEB 'It's still the economy, stupid'](#), qui veut remettre l'économie au centre du débat.

Au cours de la dernière législature, plusieurs mesures ont été prises dans le but de renforcer le tissu économique belge. Une partie importante de ces mesures concernaient le rétablissement de la compétitivité des entreprises belges. À cet effet :

- on a sauté une indexation salariale de 2% entre avril 2015 et avril 2016.
- on a appliqué un tax shift qui a réduit les cotisations sociales patronales d'environ 3,5 milliards EUR (un peu plus de 2% du coût salarial) et l'impôt des personnes physiques et les cotisations personnelles d'environ 4,5 milliards EUR.
- on a adapté la loi sur la norme salariale pour éviter à l'avenir des dérapages des augmentations réelles des salaires bruts (on a e.a. prévu une marge de sécurité, une correction plus stricte des dépassements du passé et la prise de compte de prévisions autres que celles de l'OCDE).

De plus, de nombreuses mesures ont été prises pour soutenir les entreprises débutantes :

- Instauration d'une déductibilité fiscale pour les investissements de particuliers dans les start-ups.
- Abaissement des cotisations patronales pour le premier travailleur à 0% et réduction des cotisations patronales du 2^e au 6^e travailleur.
- Création du 'Belgian Growth Fund', un 'fund of funds' pour améliorer la disponibilité du financement de croissance pour les scale-ups.

Pendant la deuxième partie de la législature, on a aussi décidé d'un abaissement du taux de l'impôt des sociétés (de 33,99% à 28,56% en 2018 et à 25% en 2020 et pour les PME déjà à 20% à partir de 2018), afin que notre pays redevienne un peu plus attractif pour les investisseurs étrangers.

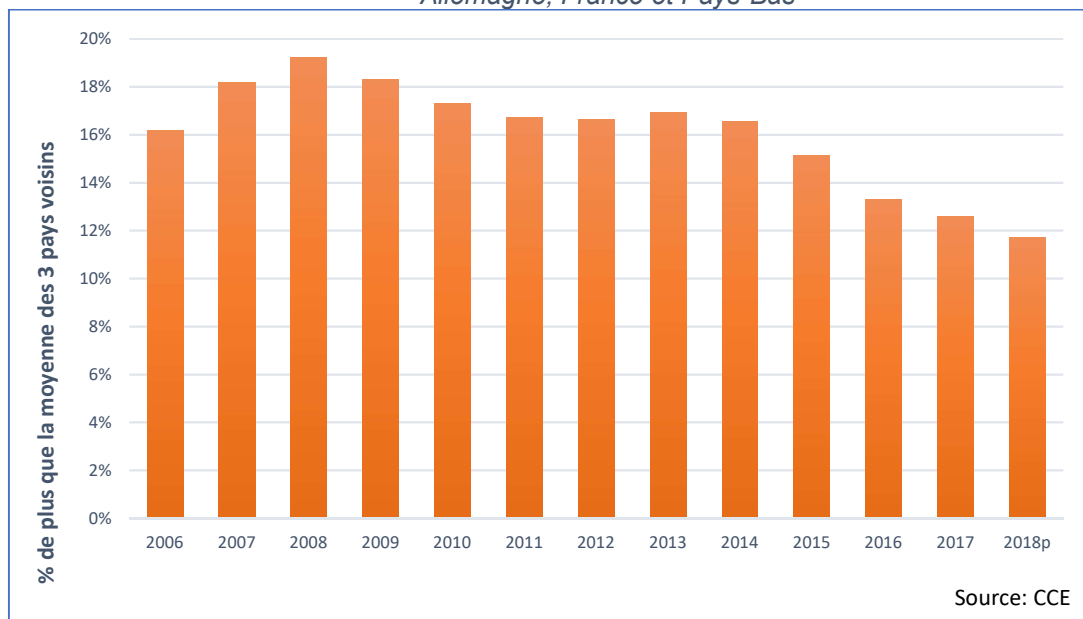
Des mesures ont aussi été prises pour améliorer la flexibilité de l'organisation du marché du travail (par ex. un quota plus élevé d'heures supplémentaires volontaires). En revanche, il n'y a pas eu de grandes révolutions dans la législation sur le temps de travail (par ex. concernant le travail en soirée et de nuit). La loi sur le travail faisable et maniable a fait de premiers pas, mais pour remédier à l'inadéquation du marché du travail, il faut poursuivre les réformes.

III.2.2 Évaluation des performances économiques

• Compétitivité

Au cours des années précédant la crise financière mondiale de 2008, le handicap salarial des entreprises belges par rapport aux trois pays voisins Allemagne, France et Pays-Bas approchait 20% en raison notamment de plusieurs indexations automatiques des salaires qui s'étaient succédé rapidement, et ce compte tenu de toutes les mesures parafiscales et fiscales de réduction des coûts salariaux prises en Belgique et dans les trois pays voisins (voir graphique 1 ci-dessous).

Graphique 1: Évolution du handicap salarial de la Belgique par rapport aux trois pays voisins
Allemagne, France et Pays-Bas



Fin 2008, en plein cœur de la crise financière, les partenaires sociaux ont conclu un AIP modéré pour 2009-2010 (+250 EUR par travailleur et par an en plus de l'index), qui prévoyait aussi une nouvelle réduction des charges (réduction AIP de 1% sur le précompte professionnel). De plus, la profonde récession internationale a eu pour effet de convertir l'inflation, qui dépassait encore 5% à l'été 2008, en une évolution légèrement négative des prix au deuxième semestre de 2009, ce qui a freiné fortement l'indexation automatique des salaires. Ainsi, le handicap salarial absolu de la Belgique par rapport aux 3 pays voisins s'est légèrement résorbé pour s'établir à un peu plus de 17% en 2010.

Fin 2010, au cœur de la plus longue crise politique de l'histoire belge (la formation du gouvernement s'est prolongée du 13 juin 2010 jusqu'au 6 décembre 2011), il n'a pas été possible de conclure un AIP pour la période 2011-2012. L'inflation est toutefois remontée à plus de 3% fin 2011 relançant ainsi les indexations automatiques des salaires. Début 2013, on n'a donc pu que constater que le problème de la compétitivité était loin d'être résolu, avec un handicap salarial absolu fluctuant autour de 17% par rapport aux trois pays voisins.

Pour la période 2013-2014, le gouvernement dirigé par Elio Di Rupo a donc imposé un blocage réel des salaires et, fin 2013, il a mis en chantier un 'pacte de compétitivité' prévoyant de réduire les charges sociales de 1,3 milliard EUR (858 millions EUR de manière linéaire et le reste via une politique des groupes cibles).

Dès fin 2014, la coalition suédoise a renforcé cette politique de rétablissement de la compétitivité grâce aux mesures mentionnées au point 1. La réduction AIP de 1% du précompte professionnel (2010) et le pacte de compétitivité d'Elio Di Rupo (2014) ont été recyclés dans une opération de "tax shift" plus vaste qui a ramené le taux des cotisations patronales de plus de 32% en 2014 à 25% du salaire brut en 2018. Combiné au saut d'index de 2% (avril 2015-avril 2016) et à l'impact de la nouvelle loi sur la compétitivité, ce tax shift a permis de réduire le handicap salarial absolu des entreprises belges par rapport aux trois pays voisins de 16,9% en 2013 à 11,7% en 2018. On a ainsi résorbé près d'un tiers du handicap salarial absolu par rapport aux trois pays voisins. On a donc fait du bon travail, mais l'objectif final (plus de handicap du tout) est encore loin.

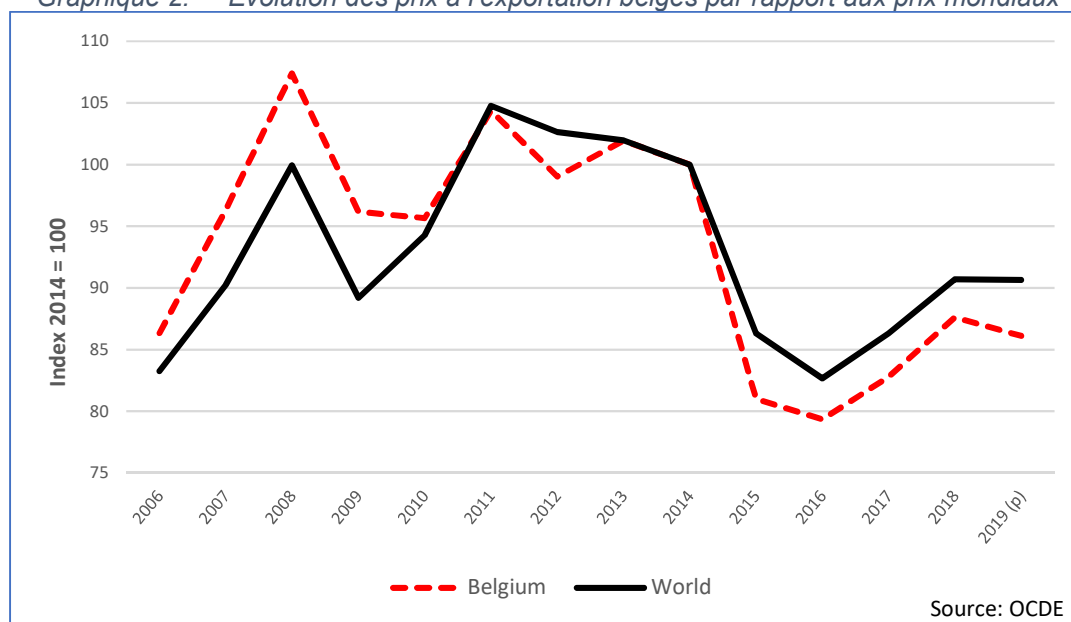
Normalement, une telle amélioration de la compétitivité devrait permettre aux entreprises belges d'offrir leurs produits innovants de très haute qualité à un prix plus serré sur les marchés nationaux et internationaux et de gagner ainsi des parts de marché à l'exportation après quelques mois ou années (selon la durée habituelle des contrats de fourniture dans les différents secteurs).

Le handicap salarial réduit pourrait aussi avoir stimulé l'attractivité de la Belgique pour les investissements directs étrangers, même si le handicap salarial absolu et d'autres facteurs négatifs (comme la congestion du trafic et l'incertitude concernant la transition climatique et énergétique) jouent évidemment un rôle à cet égard. Nous analysons ci-dessous ce qui se passe précisément dans ces domaines.

- Prix à l'exportation

Le graphique 2 relatif aux prix à l'exportation permet de constater l'étroite corrélation existant pour les entreprises belges entre la compétitivité des coûts et l'évolution relative de leurs prix à l'exportation. Au cours de la période 2006-2008, le dérapage des coûts salariaux a eu pour effet que nos prix à l'exportation ont augmenté davantage que la moyenne mondiale (tous deux exprimés en USD).

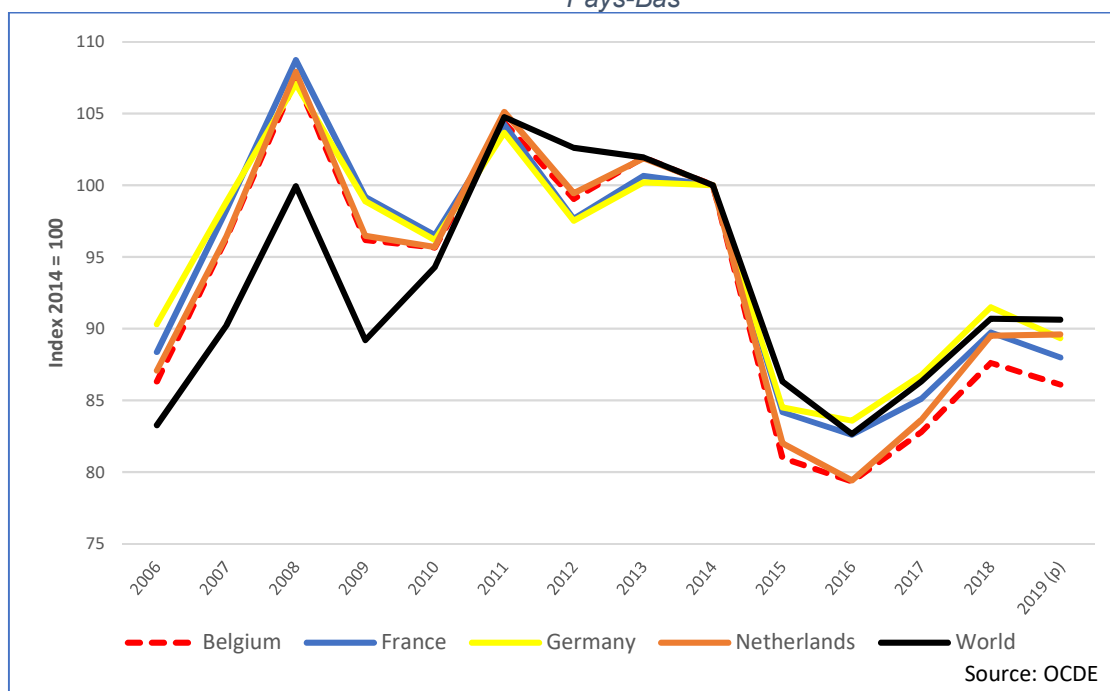
Graphique 2: *Évolution des prix à l'exportation belges par rapport aux prix mondiaux*



En 2015-2018, on a connu l'inverse. Les entreprises exportatrices belges ont profité de l'amélioration de la compétitivité des coûts pour resserrer les prix de leurs produits de 4 à 5% par rapport à la concurrence sur les marchés internationaux et gagner ainsi des parts de marché¹.

¹ En 2015, les prix à l'exportation en USD ont sensiblement diminué partout dans le monde grâce à la forte appréciation de l'USD (de 1,4 à 1,1 USD par EUR) au 2^e semestre de 2014. Avec des prix en USD sensiblement plus faibles, les exportateurs européens ont en effet pu générer des recettes d'exportation en EUR identiques ou supérieures.

Graphique 3: Évolution des prix à l'exportation belges par rapport à l'Allemagne, la France et les Pays-Bas



Cette évolution est aussi manifeste dans la comparaison avec les pays voisins Allemagne, France et Pays-Bas (voir graphique 3). En 2015-2016, les prix à l'exportation néerlandais ont diminué environ à la même vitesse, mais aujourd'hui, les prix de nos exportations seraient environ 3% plus attractifs que la moyenne des trois pays voisins.

Il est donc évident que les exportateurs belges ont profité de la politique de modération des coûts salariaux de la coalition suédoise pour adopter une stratégie assertive d'augmentation des parts de marché et d'accroissement des volumes de production, et non pour augmenter leurs marges bénéficiaires.

Une [analyse FEB](#) de novembre 2018 sur le rapport entre la part des salaires et les bénéfices des entreprises explique également que les mesures destinées à renforcer la compétitivité des entreprises belges n'ont pas été utilisées pour augmenter structurellement les dividendes.

- Parts de marché à l'exportation

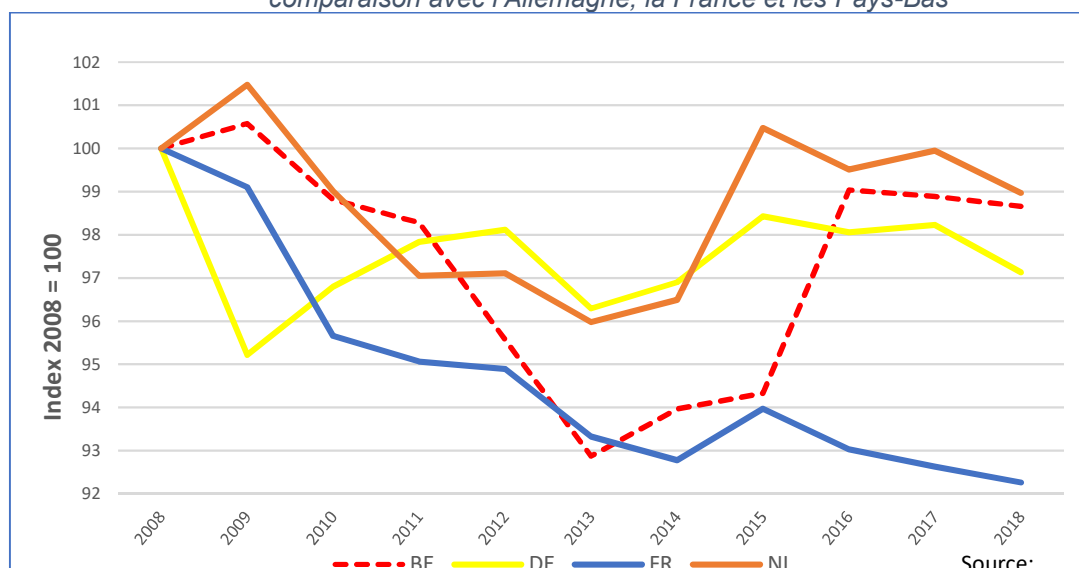
Le résultat de la stratégie de baisse des prix à l'exportation fut très positif et nous le constatons dans le graphique 4 qui illustre les parts de marché à l'exportation de la Belgique dans le commerce mondial total (en volume) depuis 2008.

À l'analyse de ce graphique, il faut tout d'abord noter qu'à mesure que de nouveaux pays et régions intègrent le commerce mondial international, ceux-ci prennent logiquement à leur compte une part croissante du commerce mondial (songeons aux pays BRIC : Brésil, Russie, Inde et surtout Chine). Cela signifie aussi que la tendance naturelle à long terme des parts de marché belges et européennes est à la baisse.

Dans le graphique 4, nous pouvons effectivement constater que les parts de marché de la Belgique et de ses trois pays voisins ont diminué globalement au cours des 10 dernières années. La part de marché française a le plus diminué en 10 ans (-7,5%) et la néerlandaise le moins (-1%).

En Belgique, le recul des parts de marché entre 2008 et 2013 (-7%) fut encore un peu plus marqué qu'en France. Le manque de compétitivité pesait alors manifestement sur notre capacité d'exportation.

Graphique 4: Évolution des parts de marché à l'exportation (en volume) de la Belgique en comparaison avec l'Allemagne, la France et les Pays-Bas



La politique menée en 2014-2018 pour améliorer la compétitivité des entreprises belges – et qui a permis une évolution relativement modérée de nos prix à l'exportation – a provoqué un revirement spectaculaire ces dernières années.

Rien qu'en 2014-2016 (les années du tax shift et du saut d'index), nos parts de marché internationales ont augmenté de presque 6% (de 1,92% à 2,05% du commerce mondial total, la première augmentation significative depuis 2000). En 2017-2018, nos parts de marché ont également mieux résisté que celles des trois pays voisins.

Si nous examinons l'évolution des parts de marché (en volume) sur une période plus longue – depuis la crise financière – nous avons, en 2014-2018, laissé la France loin derrière nous, dépassé l'Allemagne et nous nous sommes rapprochés des Pays-Bas. Et ce malgré l'évolution relativement faible de l'e-commerce belge qui nous a fait manquer de nombreuses opportunités d'exportation de services (voir au point 2.5 croissance économique).

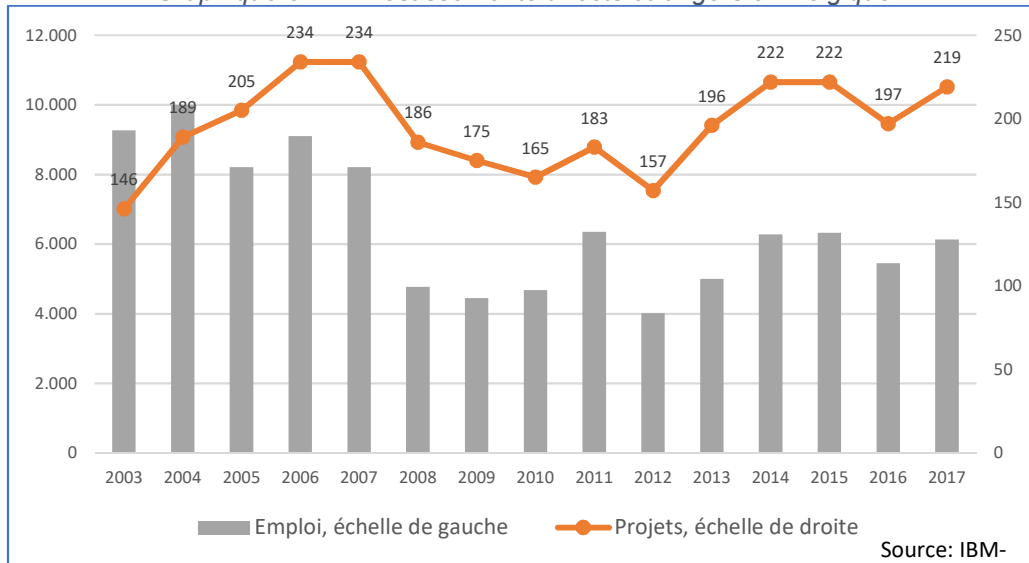
- **Investissements directs étrangers**

Les mesures d'amélioration de la compétitivité ont aussi augmenté l'attractivité de la Belgique pour les investissements directs étrangers (IDE), traditionnellement un catalyseur important de la croissance économique et de la croissance de la productivité d'un pays.

Remarquons toutefois que de nombreux autres problèmes structurels qui rendent la Belgique moins attractive pour les IDE (congestion croissante du trafic, marché du travail rigide, énergie coûteuse, pression fiscale élevée, complexité administrative et institutionnelle) sont loin d'être résolus.

Le graphique 5 montre que le nombre de projets d'IDE en Belgique, qui était au plus bas en 2008-2013 (en moyenne 173 projets par an), est remonté en 2014, 2015 et 2017 à environ 220 projets par an, ce qui est comparable au nombre moyen de projets de la période 2004-2007.

Graphique 5: Investissements directs étrangers en Belgique



Le nombre d'emplois créés directement grâce aux projets d'IDE – un peu plus de 6.000 unités – était déjà sensiblement supérieur aux 4.000 à 5.000 unités en moyenne de la période 2008-2013, mais on est encore loin des niveaux de création d'emplois de 2003-2008 (8.000 à 10.000 emplois par an).

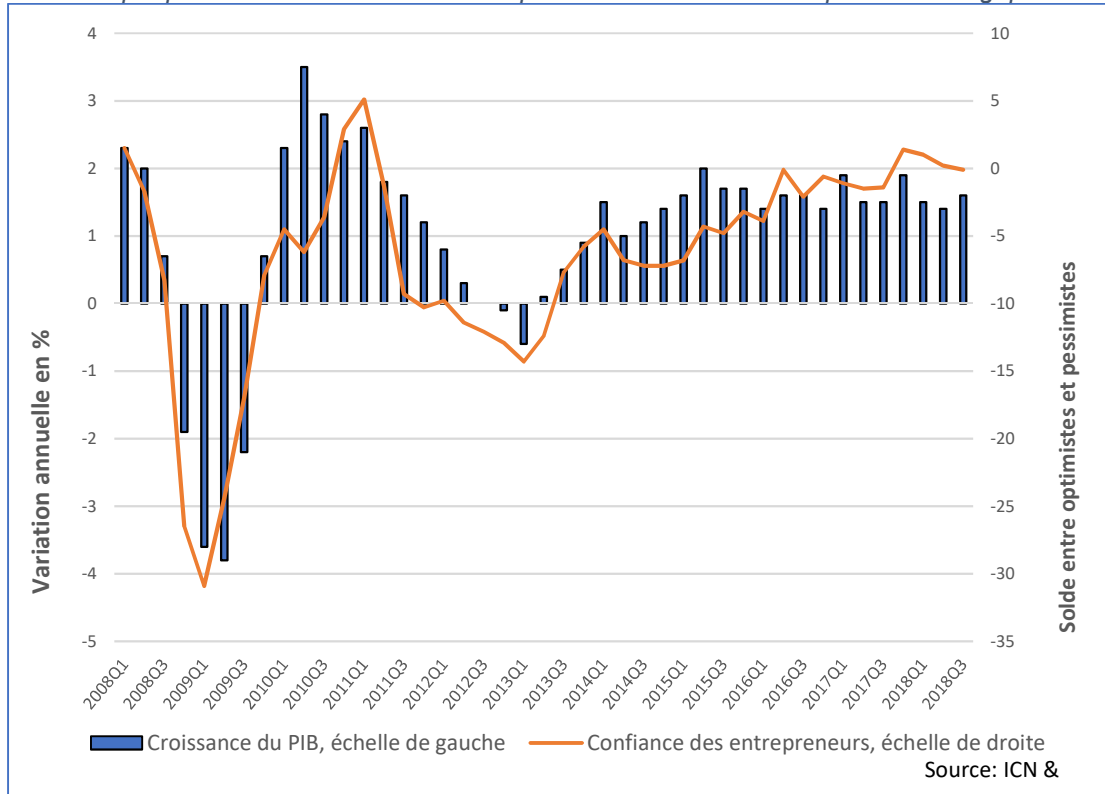
Pour pouvoir à nouveau attirer de grands projets d'IDE intensifs en main-d'œuvre (par ex. en matière d'e-commerce ou de nouvelles activités industrielles), il faudra poursuivre la politique relative aux coûts salariaux et résoudre les problèmes structurels susmentionnés ou au moins amorcer une (perspective d')évolution dans la bonne direction.

- **Croissance économique**

À la lumière des évolutions positives – modérées à fortes – enregistrées en matière de compétitivité, de parts de marché et d'IDE grâce à la politique menée, on pourrait aussi s'attendre à une évolution relativement positive de la confiance des entrepreneurs et de la croissance économique.

Comme le montre le graphique 6 ci-dessous, la croissance et la confiance des entrepreneurs sont relativement fortes. Depuis le début de 2015, la croissance économique fluctue entre 1,25 et 2% et la confiance des entrepreneurs est restée constamment au-dessus de la moyenne à long terme au cours de cette période, avec même un peu plus d'optimistes que de pessimistes au premier semestre de 2018, ce qui n'est pas fréquent.

Graphique 6: Croissance économique et confiance des entreprises en Belgique



Toutefois, il faut faire remarquer que la croissance économique de nos 3 voisins et de la zone euro a systématiquement été supérieure à celle de la Belgique au cours des 3 dernières années (voir tableau 1 ci-dessous). Seules l'Italie et la Grèce ont connu une croissance plus lente pendant cette période.

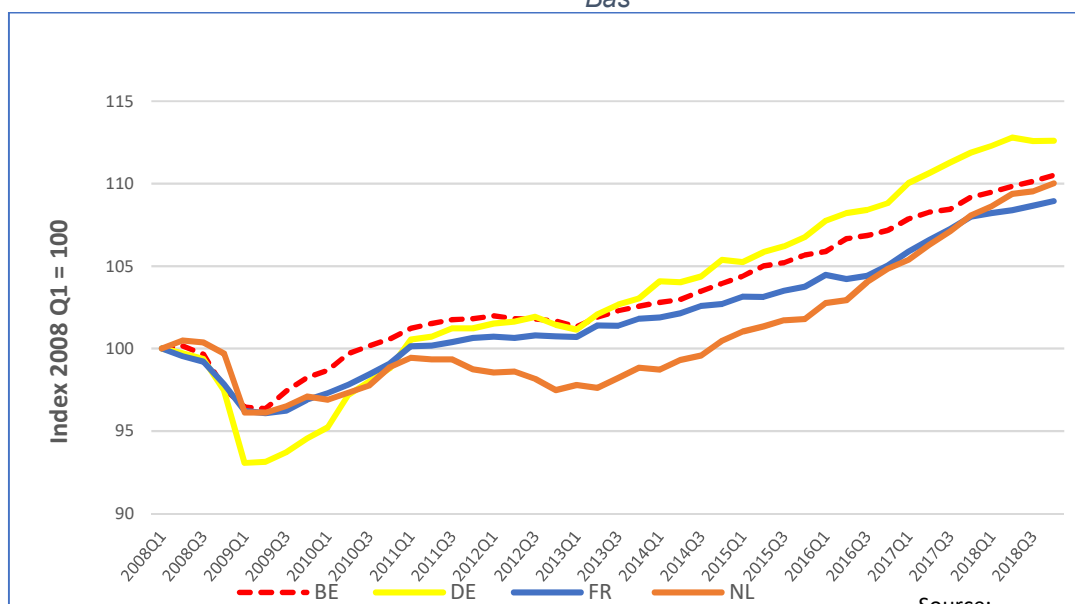
Croissance réelle du PIB (Source : BNB)	2016	2017	2018	Moyenne en 2016-2018
Belgique	1,5	1,7	1,4	1,53
Allemagne	2,2	2,2	1,5	1,96
France	1,2	2,2	1,5	1,63
Pays-Bas	2,2	2,9	2,5	2,53
3 pays voisins	1,8	2,3	1,6	1,89
Italie	1,1	1,6	1,0	1,23
Zone euro	2,0	2,4	1,9	2,10

Comment ce constat s'accorde-t-il avec les constats plus positifs faits en matière de compétitivité, de parts de marché et d'IDE ?

Premièrement, plusieurs pays qui ont affiché une croissance très faible (liée à des crises immobilières profondes) immédiatement après la crise financière de 2008 enregistrent effectivement aujourd'hui des performances de croissance plus forte à la suite d'un effet de rattrapage évident. C'est le cas de l'Irlande, des Pays-Bas ou de l'Espagne.

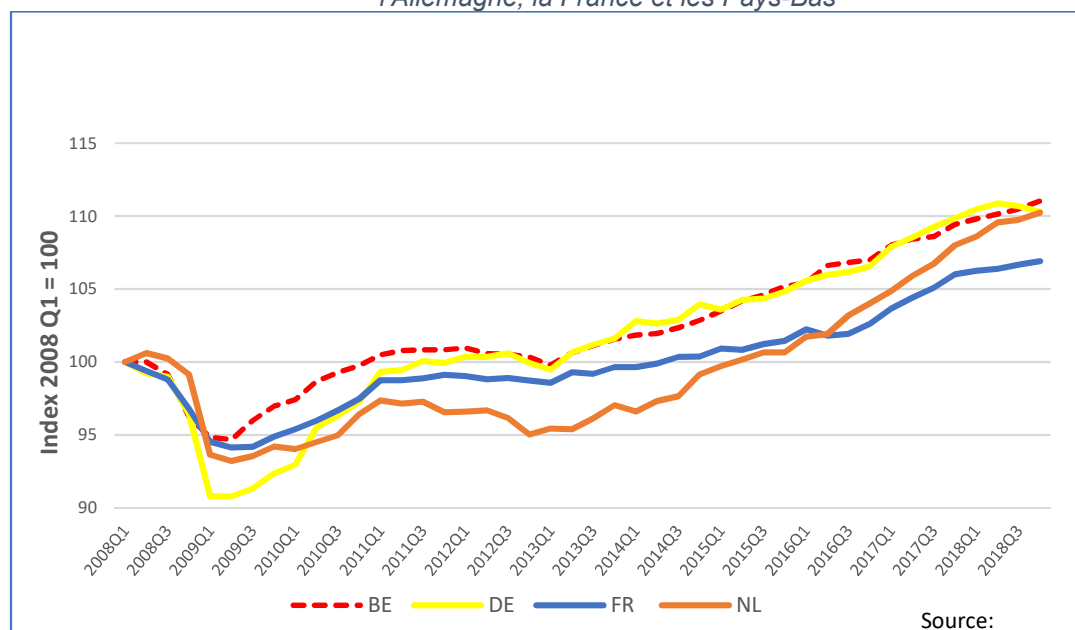
Si nous examinons l'évolution à plus long terme (depuis 2008, voir graphique 7 ci-dessous), la performance de la Belgique est effectivement loin d'être mauvaise, avec une croissance économique cumulée d'environ 10,5%. Seule l'Allemagne fait sensiblement mieux (+12,6%). Les Pays-Bas atteignent un niveau légèrement inférieur (+10,0%), mais se rattrapent rapidement. Enfin, la France affiche toujours un petit retard en matière de croissance économique cumulée (+8,9%).

Graphique 7: Évolution du PIB réel en Belgique par rapport à l'Allemagne, la France et les Pays-Bas



Il est intéressant de constater qu'en raison de la pression constante sur les finances publiques pendant la dernière décennie, la Belgique a aussi connu une croissance moins forte de la consommation publique (salaires + achats intermédiaires) que les 3 pays voisins. Correction faite de ce facteur, nous avons réalisé une croissance comparable à l'Allemagne et aux Pays-Bas (voir graphique 8 ci-dessous).

Graphique 8: Évolution du PIB réel hors consommation publique en Belgique par rapport à l'Allemagne, la France et les Pays-Bas



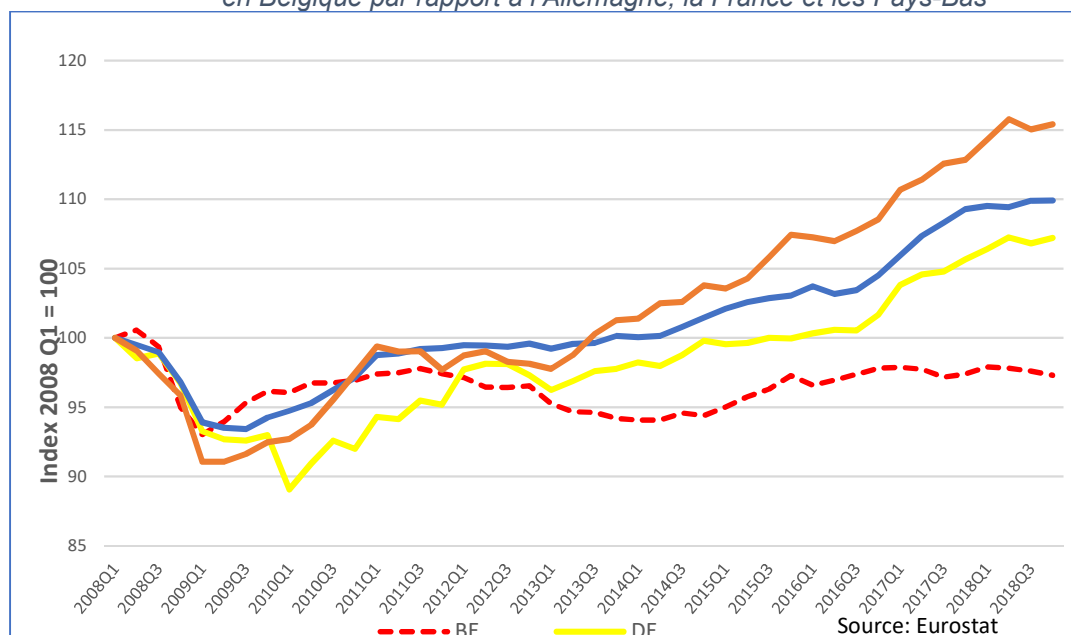
Au vu des constats précédents concernant la compétitivité et les parts de marché, il reste cependant étonnant que, ces dernières années, nous n'avons fait que suivre le rythme de l'Allemagne et nous avons été rattrapés par les Pays-Bas en ce qui concerne la valeur ajoutée du secteur privé.

Il y a une explication importante à cela : la croissance médiocre de l'activité économique en Belgique dans le secteur du commerce, des transports et de l'horeca.

Comme on peut le constater dans le graphique 9 ci-dessous, la valeur ajoutée de ce secteur a stagné en Belgique en 2016-2018, alors qu'elle a augmenté d'environ 7% en Allemagne, en France et aux Pays-Bas.

Étant donné qu'il s'agit d'un secteur qui représente en moyenne près d'un cinquième (18,3%) du PIB total de ces pays, cela a coûté à la Belgique en 2016-2018 un retard de croissance total de 1,3 point de pour cent du PIB ou environ 0,42 point de pour cent du PIB par an. Le retard de croissance annuel total de la Belgique par rapport aux trois pays voisins en 2016-2018 (0,36 point de pour cent du PIB) peut donc y être attribué.

Graphique 9: *Évolution de la valeur ajoutée en volume du commerce, des transports et de l'horeca en Belgique par rapport à l'Allemagne, la France et les Pays-Bas*

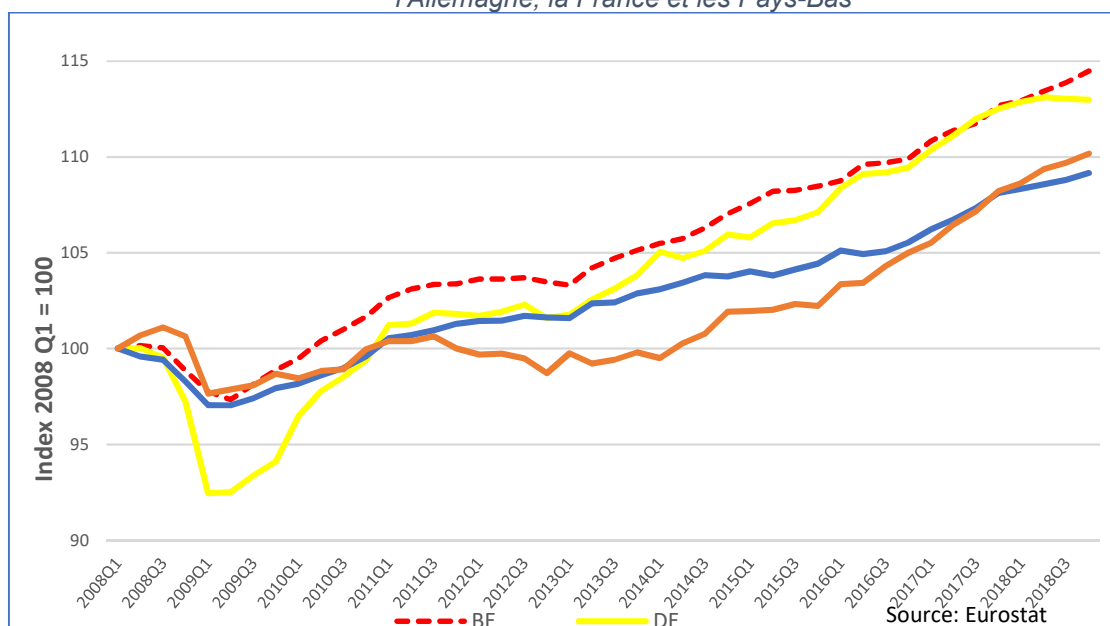


On en trouve également l'illustration dans le graphique 10 ci-dessous qui montre l'évolution du PIB sans le secteur du commerce, des transports et de l'horeca.

Nous constatons que la valeur ajoutée réelle belge a augmenté au total de 14,5% dans tous les autres secteurs par rapport à 2008. C'est sensiblement plus qu'en Allemagne (13%), aux Pays-Bas (10%) et en France (9%).

Pendant la dernière législature, la croissance de tous ces autres secteurs belges a également été excellente (+7,7%). Meilleure qu'en Allemagne (+7,5%) et en France (+5,1%) et uniquement inférieure à celle des Pays-Bas qui ont réalisé un fort mouvement de rattrapage avec 9,3%.

Graphique 10: Évolution du PIB réel hors commerce, horeca et transports en Belgique par rapport à l'Allemagne, la France et les Pays-Bas



Notre retard de croissance se situe donc exclusivement dans ce grand secteur des transports, du commerce et de l'horeca.

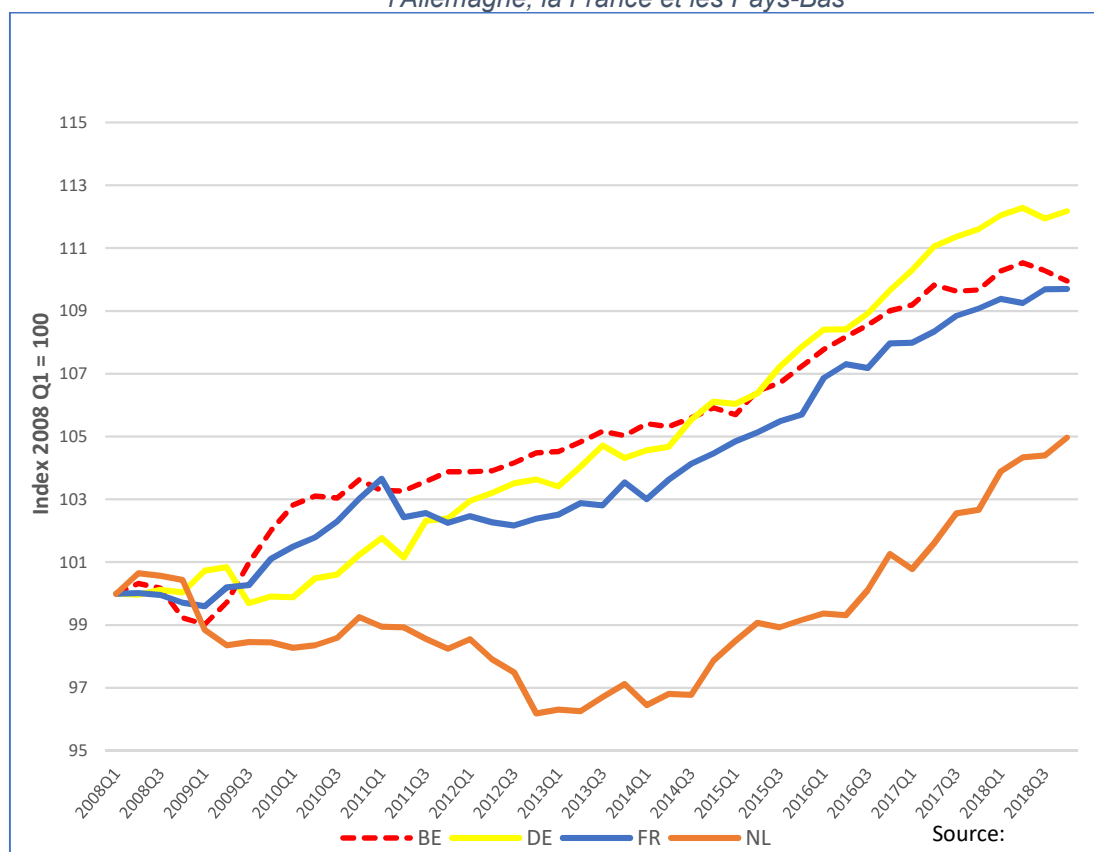
- Causes possibles des problèmes dans le commerce, les transports et l'horeca

Une première cause possible de la croissance plus lente dans le commerce et l'horeca belge pourrait être le ralentissement des dépenses des ménages (dû, selon la logique syndicale, à la politique de modération salariale du gouvernement). Les chiffres objectifs ne semblent toutefois pas confirmer cette hypothèse.

Les revenus réels disponibles continuent en effet à connaître une augmentation plus que correcte grâce à la forte croissance de l'emploi. Les dépenses de consommation des ménages continuent donc à connaître une évolution qui n'est pas très différente de celle des trois pays voisins (voir graphique 11 ci-dessous). C'est seulement au cours de la dernière année et demie que l'on note une légère baisse relative due à la récente augmentation du taux d'épargne.

Sur le plus long terme, il existe certainement d'autres éléments pour expliquer que la valeur ajoutée du commerce a baissé de 3% au cours des 10 dernières années, alors que les dépenses de consommation des ménages belges ont augmenté de près de 10%.

Graphique 11: Évolution des dépenses de consommation en volume en Belgique par rapport à l'Allemagne, la France et les Pays-Bas



Une première explication partielle réside dans l'impact sur le tourisme et des dépenses touristiques (surtout concentrées dans l'horeca et de commerce) des attentats de novembre 2015 à Paris (avec des liens à Bruxelles) et de mars 2016 à Bruxelles. Entre fin 2015 et fin 2016, ceux-ci ont eu un impact considérable sur le chiffre d'affaires réalisé et sur la valeur ajoutée dans le commerce, l'horeca et les transports en Belgique. Selon notre estimation la plus récente, cela aurait entraîné un tassement du PIB belge de 0,34 point de pour cent au cours de cette période.

Mais l'explication principale et plus structurelle de la persistance des performances médiocres du secteur du commerce réside dans le faible développement de l'e-commerce dans notre pays. Selon les chiffres les plus récents de Comeos, en 2018, 55% (ou environ 5,5 milliards EUR) de toutes les commandes d'e-commerce en Belgique sont passées par des plateformes étrangères. En 2014, on n'était qu'à 33%. La pénétration du marché belge par plusieurs grandes plateformes d'e-commerce comme Bol, Coolblue, Amazon, Ali Baba, Zalando, etc. a donc fortement augmenté au cours des dernières années.

Ces dernières années d'ailleurs, un vaste cluster de plateformes d'e-commerce et de sous-traitants logistiques s'est développé juste au-delà de nos frontières et dessert un segment croissant du marché belge pour les dépenses de consommation (généralement à la satisfaction de ces consommateurs). De même, les grands acteurs internationaux de la mode établissent systématiquement les centres logistiques de leurs activités d'e-commerce juste au-delà de nos frontières nationales.

La proximité de la Belgique reste donc très intéressante, mais un certain nombre de facteurs structurels font que l'on préfère ne pas déployer ces activités en Belgique. La principale raison est qu'il est difficile et onéreux d'organiser en Belgique du travail de soirée et de week-end pour livrer rapidement les produits commandés au client. En effet, au handicap salarial "normal" s'ajoute un supplément pour le travail de soirée ou de week-end qui doit être négocié collectivement avec les syndicats. Et ceux-ci placent souvent la barre pour ces rémunérations complémentaires à un niveau irréaliste.

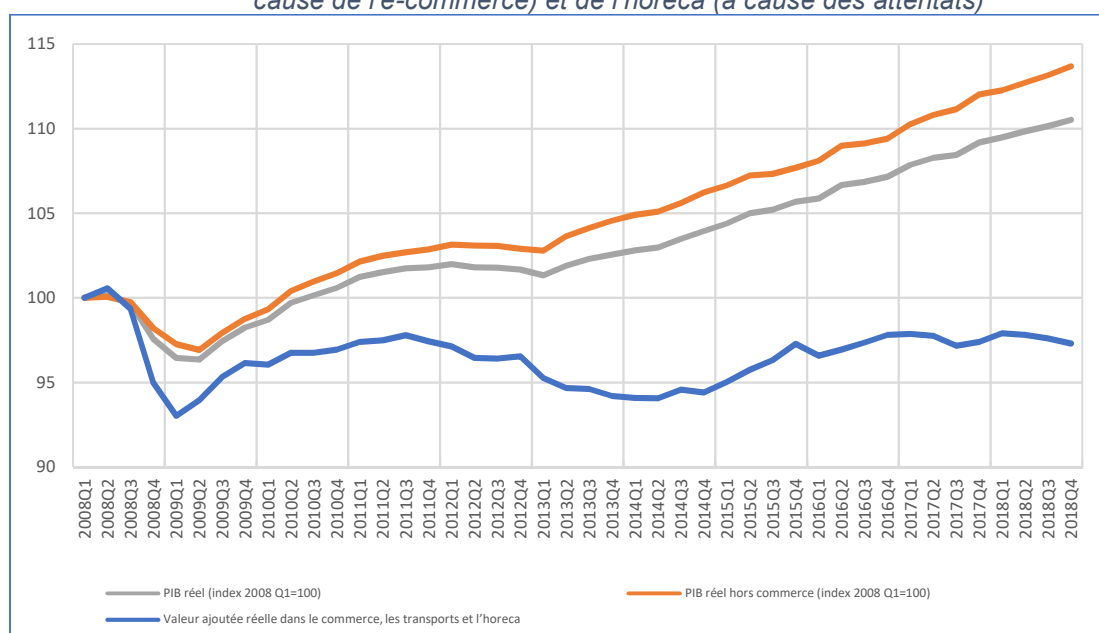
Cela crée un important préjudice concurrentiel dans un secteur intensif en main-d'œuvre occupant beaucoup de travailleurs peu qualifiés, comme c'est le cas de l'activité logistique autour de l'e-commerce.

Au cours de la dernière législature, de petits progrès ont déjà été faits pour améliorer la position de la Belgique en matière d'e-commerce. Il ne manque plus que l'approbation d'un seul syndicat pour conclure un accord (au lieu de trois) et une réduction des charges a été introduite pour le travail de soirée et de week-end dans les activités d'e-commerce.

Dans ce contexte, le secteur belge du commerce ne s'est pas croisé les bras au cours des dernières années. La qualité des sites d'e-commerce a fortement progressé et un nombre croissant de sociétés commerciales ont veillé à une bonne intégration de leurs magasins physiques et de leurs plateformes d'e-commerce. Il semblerait donc que la cannibalisation du commerce belge par les grandes plateformes étrangères d'e-commerce ait ralenti récemment. Les commerçants belges continuent toutefois à éprouver des difficultés structurelles pour offrir les mêmes conditions que leurs concurrents étrangers en ce qui concerne la vitesse et les coûts de livraison.

Si nous voulons améliorer notre croissance totale et l'aligner sur celle des pays voisins, il reste donc indispensable et urgent d'adopter un plan global pour créer un climat plus attractif pour les activités d'e-commerce. Le graphique 12 ci-dessous l'illustre bien.

Graphique 12: Croissance économique freinée de près de 3% par la faiblesse du commerce (à cause de l'e-commerce) et de l'horeca (à cause des attentats)



III.2.3 Conclusion

- Points positifs

Les mesures de renforcement de la compétitivité adoptées par le gouvernement Michel I au cours de la dernière législature ont manifestement porté leurs fruits.

Le handicap salarial moyen des entreprises belges par rapport aux trois pays voisins est descendu de près de 17% en 2013 à 11,7% en 2018. Cela a permis aux exportateurs belges de diminuer les prix de leurs produits généralement très qualitatifs de 3 à 5% par rapport à leurs concurrents étrangers. Après une forte baisse entre 2008 et 2013 (-7%), les parts de marché à l'exportation de la Belgique ont ainsi pu se rétablir en 2014-2016 (+6%) et elles ont ensuite mieux résisté que celles des trois pays voisins en 2017-2018.

De même, le nombre d'investissements directs étrangers en Belgique est remonté à environ 220 par an en 2014-2018, soit sensiblement plus que les 173 par an de la période 2008-2013 et un niveau comparable à celui de 2004-2007.

Tout cela s'est traduit par une excellente croissance dans la majeure partie du secteur privé (hors commerce, transports et horeca) : en 2014-2018, il a connu une croissance sensiblement supérieure à celle de la France, similaire à celle de l'Allemagne et uniquement inférieure à celle des Pays-Bas qui ont connu un mouvement de rattrapage après les médiocres performances de croissance des cinq années qui ont suivi la crise financière.

Cette évolution s'est également traduite dans de beaux résultats en matière d'emploi et d'investissements (voir les analyses FEB des prochaines semaines).

En résumé, on peut donc affirmer que les entreprises belges ont profité des mesures de modération des coûts du travail pour réduire leurs prix à l'exportation et conquérir ainsi de nouvelles parts sur les marchés étrangers, pour recruter davantage et pour investir plus (ou réserver des moyens à cet effet) dans d'importants projets (de digitalisation) qui doivent garantir la croissance future.

- **Points négatifs**

La Belgique a malheureusement enregistré au cours de la dernière législature une stagnation de la valeur ajoutée dans le secteur du commerce, des transports et de l'horeca – un secteur qui représente près d'un cinquième de l'ensemble de l'économie – alors que celui-ci a progressé de près de 10% dans les trois pays voisins. À cause de la faiblesse de ce seul grand secteur, la croissance totale s'est limitée à 1,53% dans notre pays en 2016-2018, alors qu'elle atteignait 1,89% dans les trois pays voisins.

La faiblesse de ce grand secteur est en partie due à l'impact des attentats sur le tourisme et le commerce en 2016, mais aussi principalement à notre faiblesse en matière d'e-commerce. Ce dernier élément illustre le fait qu'à côté des points forts de la politique, il subsiste d'importants points à améliorer : le handicap salarial absolu (11,7%) reste trop élevé, notre marché du travail (et en particulier la législation sur le temps de travail) ne permet pas assez de flexibilité et rend les activités logistiques en soirée et le week-end très onéreuses et, enfin, les embouteillages entravent la circulation fluide des personnes et des marchandises et affectent donc la rapidité du service et la productivité.

Le travail réalisé par la coalition suédoise est donc certainement remarquable, mais de nombreux points doivent encore être améliorés.

III.2.4 Recommandations

On peut donc dire que le verre est à moitié plein et qu'il faut poursuivre le travail dans la même direction.

Il faut continuer à œuvrer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises belges afin qu'elles puissent préserver ou renforcer leurs parts de marché à l'étranger.

Parallèlement, il faut manifestement accroître la flexibilité du marché du travail et réduire le coût des activités économiques prestées en soirée et le week-end.

Il faut adopter une approche radicale et coordonnée de la problématique des embouteillages prévoyant e.a plus d'investissements publics dans l'infrastructure et des instruments intelligents pour diriger les flux de circulation.

Enfin, la payabilité de l'énergie et sa sécurité d'approvisionnement sont capitales pour pouvoir réaliser la croissance économique nécessaire.

Vous trouverez plus de détails à ce sujet dans le [Mémorandum électoral 2019 de la FEB](#).

IV. Quatrième volet : la qualité de notre emploi est bonne, mais notre marché du travail a besoin de nouvelles mesures structurelles

IV.1 Communiqué de presse

Plusieurs thèmes ont été à l'ordre du jour politique ces derniers mois : la migration, l'énergie et le climat et le pouvoir d'achat. Par contre, on a peu débattu de l'économie et du marché du travail. Grâce à un cycle d'information intitulé 'It's still the economy, stupid', la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) veut remettre en avant l'importance de l'économie, de la compétitivité et de l'emploi. Pour ce faire, la FEB a réalisé une analyse qualitative et quantitative de notre marché de l'emploi. La conclusion est claire : en général, les jobs créés ces 5 dernières années dans le secteur privé sont des jobs à temps plein. Pour continuer à augmenter le taux d'emploi, une nouvelle batterie de mesures structurelles est toutefois nécessaire.

La création d'emploi a été favorisée sous la dernière législature, surtout dans le secteur privé

Les politiques d'amélioration de la compétitivité – tax shift, saut d'index ou encore modérations salariales prévues dans les AIP 2015-2016 et 2017-2018 – lancées par la coalition suédoise ces dernières années ont, en effet, permis à la croissance économique de s'accompagner de nombreuses créations d'emplois. Selon la Banque nationale de Belgique (BNB), 240.000 emplois au total ont été créés durant cette législature, dont 181.400 dans le secteur privé. En 2018, la croissance de l'emploi dans le secteur privé a évolué au même rythme que la croissance économique, à un taux de 1,4% et sur 58.500 emplois créés, 8 sur 10 (45.900) étaient dans le secteur privé.

Ces effets positifs ont également engendré une augmentation des parts de marché à l'exportation et donc une nécessité de main-d'œuvre. Le coût relatif du travail devenant plus raisonnable, les entreprises sont moins poussées à déménager leur production à l'étranger ou à remplacer la main-d'œuvre par des machines. Ces tendances positives se font particulièrement remarquer dans le secteur de l'industrie. Alors qu'il était en baisse depuis longtemps, l'emploi dans l'industrie se stabilise et connaît une légère amélioration sur la période récente.

Ces emplois ne sont pas des jobs précaires

Il ressort, d'une part, des chiffres de l'ONSS que les emplois créés sont principalement des temps pleins (ou supérieurs à un 2/3 temps). La création d'emplois provenait pour 7 postes de travail sur 10 (68,9%) de temps pleins dans le secteur privé. Le temps plein reste pour près de ¾ des salariés la norme. On ne peut donc pas qualifier ces emplois comme étant de mauvaise qualité.

D'autre part, des chiffres de la BNB portant sur l'étude de la création d'emplois sur la période 2005-2017 montrent qu'un peu plus de 6 emplois créés sur 10 (63%) étaient des emplois permanents. De plus, selon les derniers chiffres de l'enquête sur les forces de travail (EFT 2018), l'emploi permanent (ou CDI) reste toujours la norme en Belgique étant donné que cela concerne près de 9 salariés sur 10 (89,2%).

Le taux d'emploi n'est pas encore suffisant

Malgré les créations d'emploi positives, le taux d'emploi n'augmente que lentement. Il passe ainsi de 65,8% au début des années 2000 à 69,7% en 2018. Au dernier trimestre de 2018, il a dépassé la barre des 70%. Cela reste néanmoins inférieur aux taux observés dans les autres pays. La Belgique s'est, de plus, fixé un taux d'emploi de 73,2% à atteindre dans le cadre de la stratégie Europe 2020. D'importantes disparités existent cependant (au niveau régional) et certains groupes éprouvent

davantage de difficultés à s'intégrer sur le marché du travail (selon l'âge, l'origine et le niveau d'éducation).

Que faut-il faire maintenant ?

Les possibilités de travail flexible dans l'organisation du travail restent (trop) peu développées dans notre pays. Dans une comparaison européenne, la Belgique se place en bas du classement que ce soit au niveau du travail de nuit, en soirée, le week-end ou en équipes.

Notre pays est une économie exportatrice, les consommateurs font aujourd'hui, en quelques clics, des achats qu'ils souhaitent recevoir chez eux demain, les travailleurs souhaitent bénéficier de plus d'autonomie et de liberté dans l'organisation de leur travail afin de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, les entreprises doivent être en mesure de réagir avec souplesse à l'évolution des conditions du marché du travail... Autant de raisons d'introduire plus de flexibilité dans notre législation du travail et de revoir un certain nombre de règles obsolètes.

« Nous plaidons donc, par exemple, pour que les entreprises aient la possibilité d'expérimenter de nouvelles pistes notamment en matière de durée du travail et de travail en soirée et de week-end. Elles auraient ainsi la liberté de tester certaines formules (comme une nouvelle activité ou un nouveau régime de travail) afin de pouvoir choisir un 'régime sur mesure'. Cela doit bien sûr s'inscrire dans le respect d'un certain nombre de limites absolues et sur une base volontaire dans le chef des travailleurs. Après évaluation de la piste expérimentée, on examinera si celle-ci a été un succès pour l'entreprise et ses travailleurs, quel en est l'impact sur l'emploi, si un régime conventionnel est nécessaire ou si certains régimes légaux existants doivent être adaptés ou supprimés », conclut Monica De Jonghe, directeur général de la FEB.

IV.2 Paper : impact de la politique sur l'emploi

IV.2.1 Introduction

Différents thèmes ont été inscrits à l'agenda politique ces derniers mois : la migration, l'énergie et le climat, et le pouvoir d'achat. Par contre, on a peu débattu de l'économie et du marché du travail. Grâce à un cycle d'information intitulé 'It's still the economy, stupid', la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) entend remettre en avant l'importance de l'économie et du marché du travail. Cette note – une analyse qualitative et quantitative de l'impact de la politique sur l'emploi – constitue la partie IV du cycle d'information. La semaine prochaine, nous clôturerons celle-ci sur le thème des investissements et de l'innovation.

Le slogan « jobs, jobs, jobs » lancé au début par la coalition suédoise s'est effectivement accompagné de mesures qui étaient indispensables à l'amélioration de la compétitivité des entreprises belges et à la création d'emplois.

Le tax shift mis en place par le gouvernement poursuivait 2 objectifs : augmenter l'attrait du travail par rapport à l'inactivité par une diminution de l'impôt des personnes physiques (IPP) et améliorer la compétitivité des entreprises belges par une diminution des coûts du travail. Cette opération, jointe au saut d'index et à la modération salariale prévus dans l'AIP 2015-2016 et 2017-2018, a contribué à réduire notre handicap des coûts salariaux d'à peu près 5 points entre 2013 et 2018 ([voir partie III du cycle d'information 'It's still the economy, stupid'](#)).

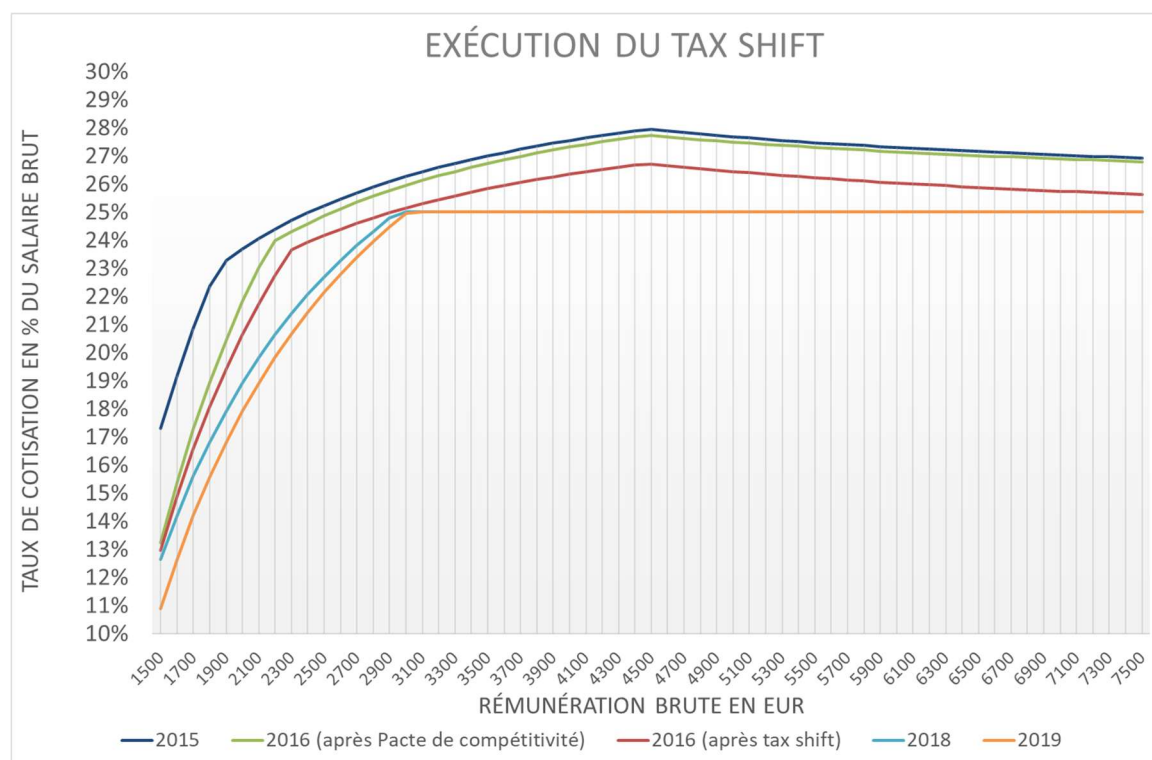
La grande mesure phare du tax shift concerne la diminution du taux facial des cotisations patronales de 32,4% à 25%. Le taux facial des cotisations est composé, d'une part, de la cotisation patronale de base (qui est passée de 24,92% à 19,88%) et, d'autre part, de la modération salariale (qui est passée de 7,48% à 5,12%).

Auparavant, les taux de cotisations patronales effectifs variaient entre 19% et 29%, étant donné qu'il fallait tenir compte de la réduction structurelle. La dispense de versement de 1% du précompte professionnel (réduction de charges fiscales générale) a ramené ces taux entre 18% et 28% en 2015. Dans le cadre du tax shift, le gouvernement a décidé d'adapter la réduction structurelle afin de maintenir et de renforcer une réduction supplémentaire de cotisation pour les bas salaires. La partie la plus importante des réductions structurelles, la réduction forfaitaire, a néanmoins été supprimée, tout comme la borne hauts salaires. L'effet net du tax shift sur le taux effectif des cotisations patronales a donc été de -4 à -6% du salaire brut pour les bas salaires (<2.500 EUR brut) et de -1 à -3% pour les salaires plus élevés.

Le tax shift prévoyait un renforcement progressif de la réduction bas salaires. Selon les estimations, l'impact de la non-indexation de la borne bas salaires sur le tax shift en 2018 et 2019 représenterait entre 0,5% et 0,6% de la masse salariale brute en 2018 (entre 420 et 510 millions) et entre 0,9% et 1,1% en 2019 (entre 780 et 960 millions). Cela montre que des montants très importants ne sont pas accordés aux employeurs dans le cadre du tax shift du fait de la non-indexation de la borne bas salaires. Ils sont en outre en contradiction avec la réduction des charges promise par le gouvernement au début du tax shift en 2015. Le renforcement promis de la réduction bas salaires était calculé en prix constants en 2015 et il est à présent progressivement érodé.

Catégorie 1	Taux facial	Bas salaires	Forfait	Hauts salaires
2015	32,40%	$(5560,49-S)*0,1620$	462,6	13401,07
2016	30%	$(6900-S)*0,1369$	438	$0,06*(W-13401,07)$
2018	25%	$(8850-S)*0,1280$	0	/
2019	25%	$(9035-S)*0,14$	0	/

Où S et W = salaire trimestriel de référence



Le tax shift a amélioré la compétitivité de nos entreprises et l'attractivité de la Belgique aux yeux des investisseurs étrangers. Le handicap salarial s'est ainsi réduit de 16,9% en 2013 à 11,7% en 2018, mais il reste néanmoins encore du chemin à parcourir comme le confirment les chiffres relatifs aux charges élevées qui continuent de peser sur le travail.

Ainsi que le prescrit explicitement la réforme de la loi sur la norme salariale, les réductions des charges patronales sur le travail prévues dans le tax shift n'ont pas été utilisées pour octroyer des augmentations salariales supplémentaires, mais elles ont effectivement servi à faire baisser le handicap des coûts salariaux absolu (ou historique) et ainsi à créer des emplois supplémentaires.

IV.2.2 Évaluation

- **Emploi total**

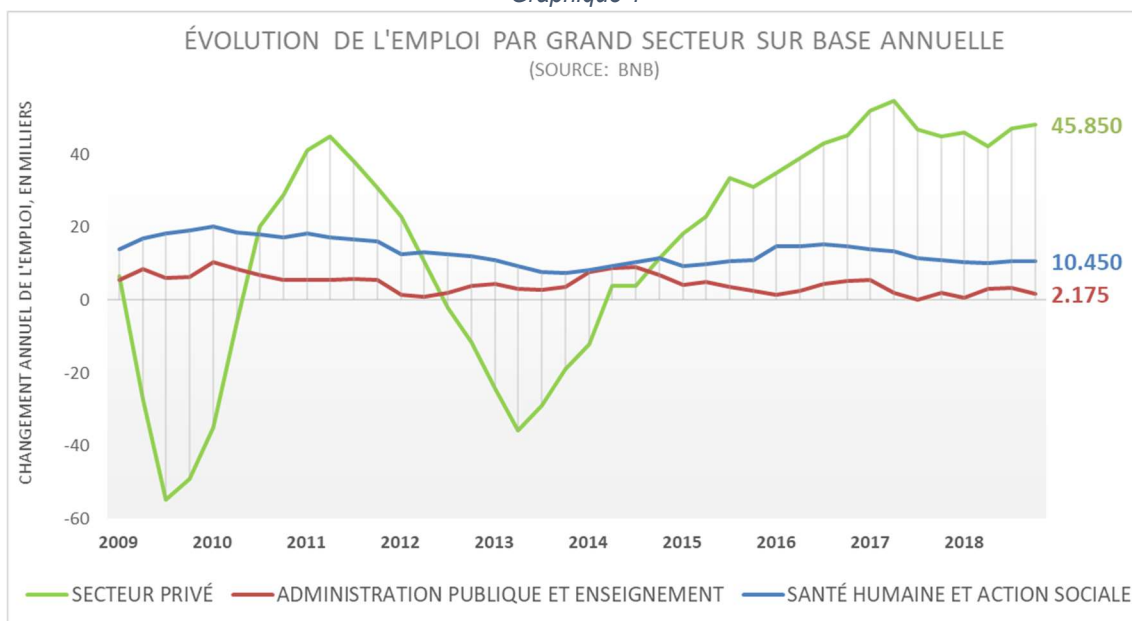
Comme le montre le rapport annuel de la Banque nationale de Belgique (BNB), les politiques d'amélioration de la compétitivité de ces dernières années ont permis à la croissance économique de s'accompagner de nombreuses créations d'emplois.

D'une part, par une augmentation des parts de marché à l'exportation, qui stimule le volume de production des industries exportatrices (voir note 3) et nécessite donc plus de main-d'œuvre. D'autre part, le coût relatif de la main-d'œuvre devient plus raisonnable, ce qui fait que les entreprises sont moins poussées à déménager leur production à l'étranger ou à remplacer la main-d'œuvre par des machines. Pour chaque nouvel investissement, projet d'expansion ou scale-up, on peut prévoir un nombre d'ETP qui est un peu plus confortable qu'auparavant.

En effet, la création d'emplois a gagné en vigueur durant cette législature, ce qui a permis la création d'un peu plus de 240.000 emplois au total, dont 181.400 dans le secteur privé à lui seul (sans le secteur public et sans les soins de santé et les maisons de repos). Et elle se poursuit en 2018 avec la création de 58.500 emplois au total, dont près de 8 sur 10 dans le secteur privé (45.900).

L'emploi dans le secteur public connaît une légère croissance ; le secteur de la santé humaine et de l'action sociale, sous l'influence notamment du vieillissement de la population, croît annuellement d'une dizaine de milliers de personnes. Le secteur privé contribue fortement à la création d'emplois avec une augmentation annuelle moyenne de 40.000 jobs.

Graphique 1



- **Emploi secteur privé**

L'intensité en emplois de la croissance est particulièrement élevée. En 2018, on observe que la croissance de l'emploi dans le secteur privé a évolué au même rythme que la croissance économique, à un taux de 1,4%. Les chiffres du tableau 1 montrent que pour une même croissance du PIB, l'économie a créé plus d'emplois que par le passé.

Graphique 2

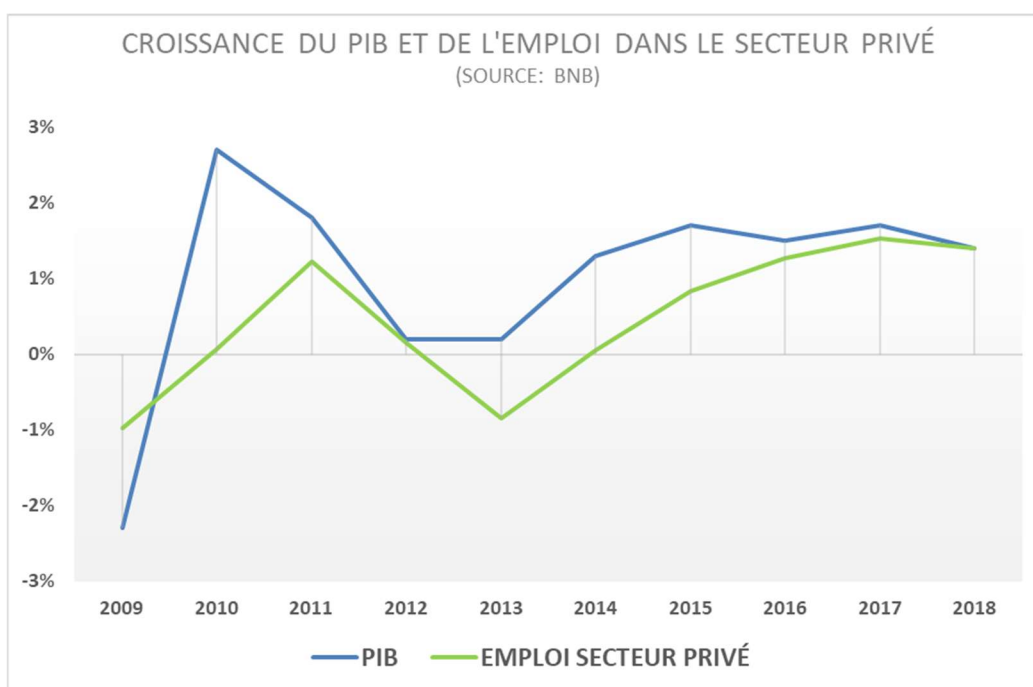


Tableau 1 : Intensité en emploi de la croissance

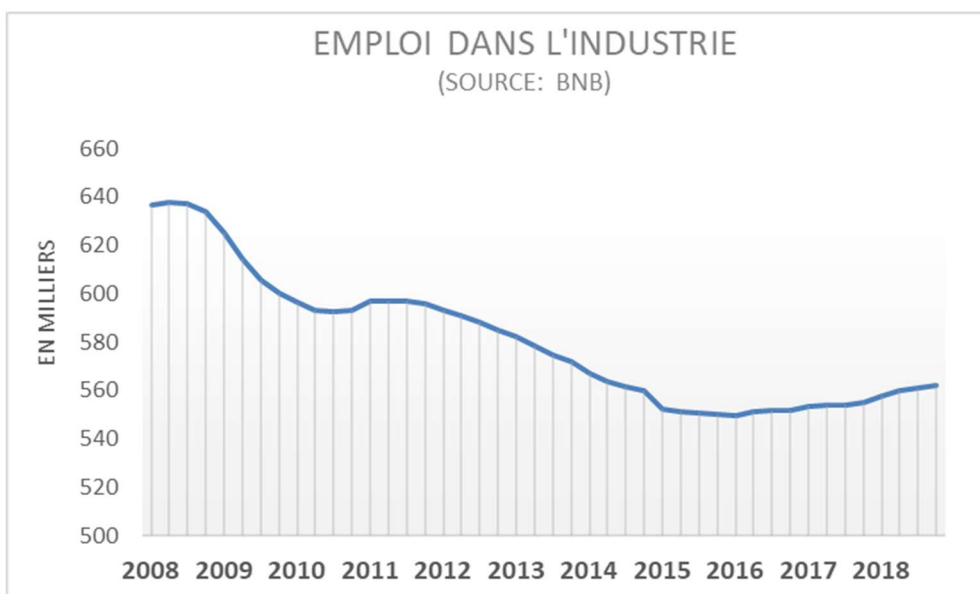
	ÉLASTICITÉ EMPLOI INTÉRIEUR/PIB	ÉLASTICITÉ EMPLOI SECTEUR PRIVÉ/PIB
1996-2000	0,4	0,4
2001-2005	0,4	0,1
2006-2010	0,7	0,5
2011-2015	0,5	0,3
2016-2018	0,8	0,9

Source : BNB, calculs FEB

Le tableau 1 donne un aperçu historique (depuis 1996) de l'intensité en emplois de la croissance. Au niveau de l'emploi total, alors que l'intensité moyenne sur les 4 premières périodes tournait autour de 0,5%, celle-ci est bien plus élevée dans la période récente et atteint 0,8%. Pour 1% de croissance de l'activité, l'économie crée 0,8% d'emplois supplémentaires sur la période récente (face à 0,5% précédemment). La situation est encore plus marquée si l'on s'intéresse à la sensibilité de l'emploi dans le secteur privé à la croissance, qui s'élève à 0,9% sur la période 2016-2018.

Les tendances positives au niveau de l'emploi se font également ressentir au sein du secteur de l'industrie. Alors qu'il était en baisse depuis longtemps (graphique 3), l'emploi dans l'industrie (industrie manufacturière, industries extractives et autres) se stabilise et connaît même une légère amélioration sur la période récente.

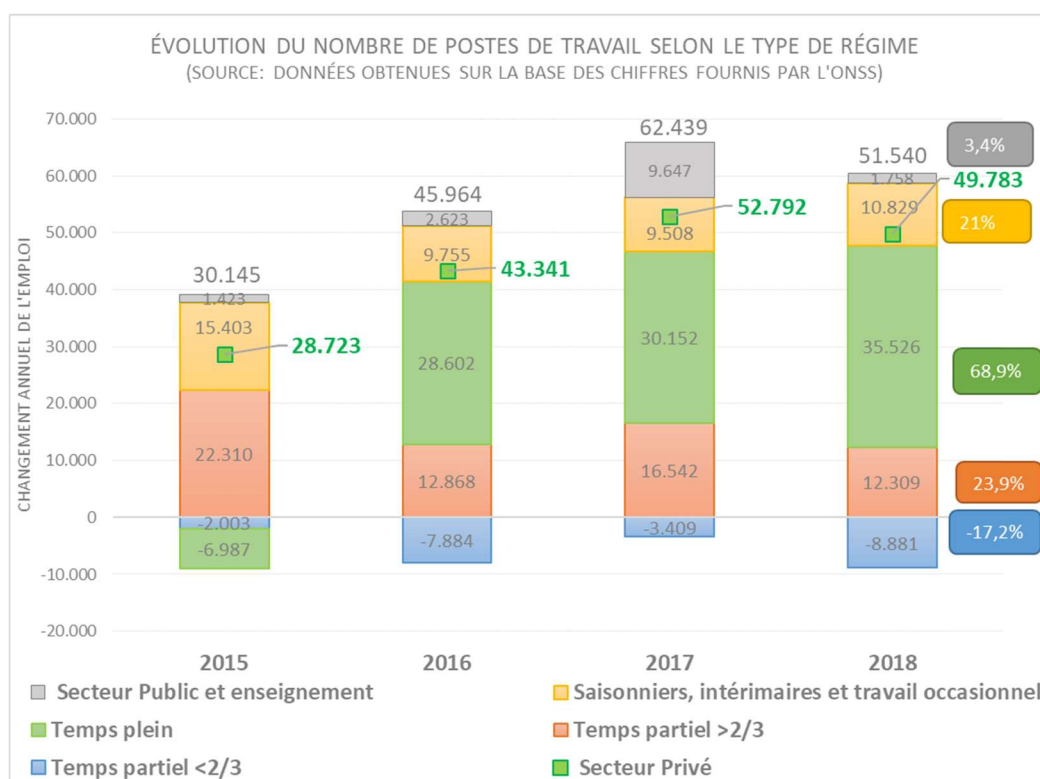
Graphique 3



- Emplois de qualité

Non seulement la croissance économique est génératrice d'emplois, mais les emplois créés sont principalement des temps pleins (ou supérieurs à un 2/3 temps). On ne peut donc pas qualifier ces emplois comme étant de mauvaise qualité. Comme le montrent les chiffres de l'ONSS (graphique 4), la création d'emplois provenait pour 7 postes de travail sur 10 (68,9%) de temps pleins dans le secteur privé. Le temps plein reste pour près de 3/4 des salariés la norme (EFT 2018).

Graphique 4



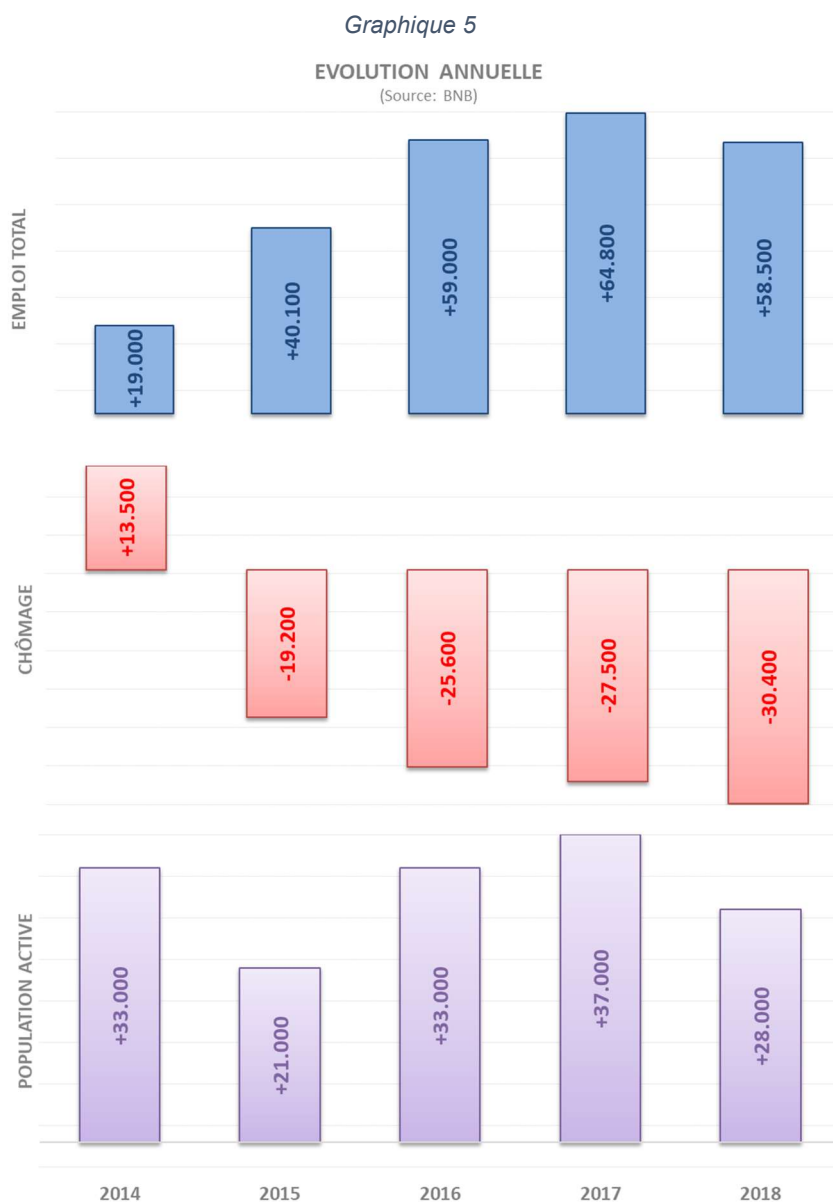
En 2018, un peu moins de 50.000 emplois ont été créés dans le secteur privé, ce qui représente 96,6% du total de la création d'emplois (51.540). Au sein du secteur privé, parmi ces 49.783 postes de travail créés, 7 sur 10 (71,4%) étaient des temps pleins et 21,8% concernaient des emplois saisonniers, dans

l'intérim ou du travail occasionnel. Les temps partiels représentaient 6,9% de la création dans le secteur privé, dont près de 1/5 se rapportait à des temps partiels >2/3, tandis que les temps partiels <2/3 diminuaient de 17,8%.

Des chiffres de la BNB portant sur l'étude de la création d'emplois sur la période 2005-2017 montrent qu'un peu plus de 6 emplois créés sur 10 (63%) étaient des emplois permanents. De plus, selon les derniers chiffres de l'enquête sur les forces de travail (EFT 2018), l'emploi permanent (ou CDI) reste toujours la norme en Belgique, étant donné que cela concerne près de 9 salariés sur 10 (89,2%).

- **Emploi et chômage**

Les créations d'emplois positives depuis 2014 ont permis, dans une période de croissance de la population active, de diminuer le chômage. Ainsi selon les chiffres de la BNB (estimés pour 2018), l'emploi aurait augmenté de 58.500 unités, le chômage aurait diminué de 30.400 personnes, tandis que la population active aurait crû de 28.000 personnes. Après s'être élevé à un taux de 8,5% en 2014 et 2015, le taux de chômage poursuit sa baisse continue entamée depuis lors et atteignait 5,7% en février 2019.



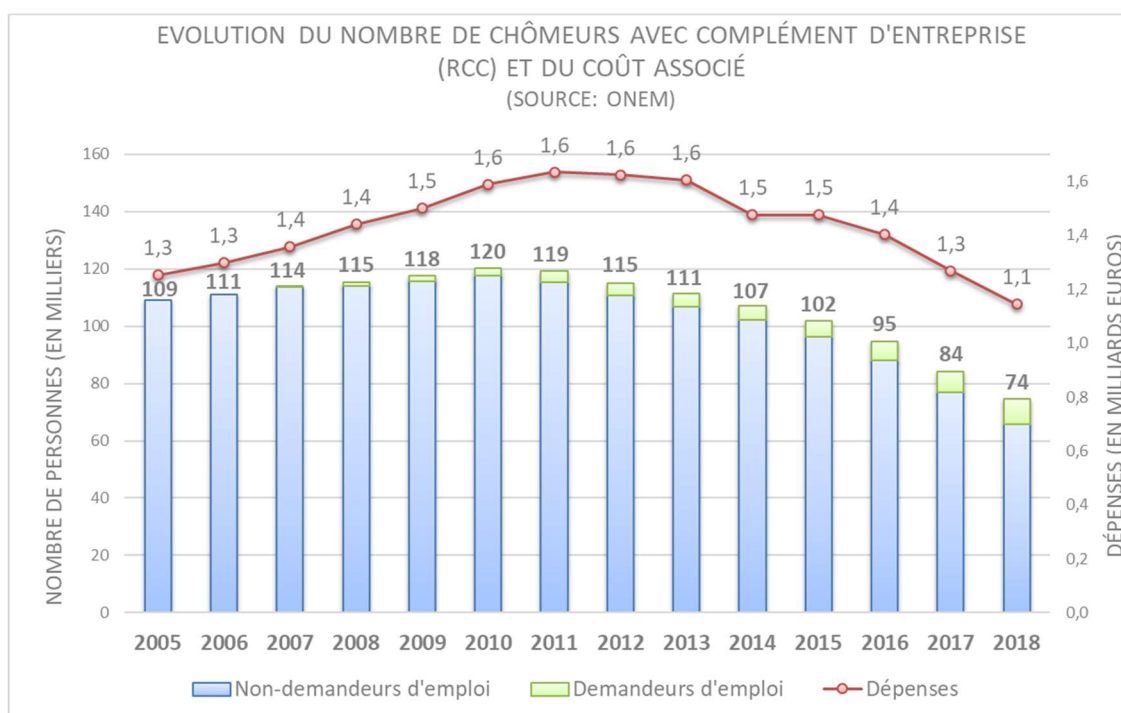
L'augmentation de l'emploi privé et la baisse du chômage ont un effet positif sur nos finances publiques. Chaque emploi occupé par un demandeur d'emploi représente une économie de pas moins de 30.000

EUR : 18.000 EUR de recettes générées via les impôts et les cotisations sociales, et 12.000 EUR non dépensés en termes de chômage. Il faut néanmoins être prudent quant aux éventuels effets de vases communicants qui pourraient se produire entre les différents régimes (particulièrement entre le chômage et la maladie-invalidité).

- **Prépensions**

Après un pic d'un peu plus de 120.000 personnes en 2010, le nombre de personnes dans le régime chômage avec complément d'entreprise (RCC, anciennement prépension) atteint son niveau le plus bas en 2018 avec moins de 75.000 personnes concernées. La baisse, amorcée depuis 2010, s'accroît sous l'effet des mesures prises par le(s) gouvernement(s) visant à renforcer les conditions d'accès et les obligations auxquelles les bénéficiaires doivent satisfaire. La part des RCC qui sont demandeurs d'emploi a augmenté considérablement, mais ne concerne aujourd'hui que 12% de l'ensemble. Ce phénomène s'explique, d'une part, parce que les anciens chômeurs avec complément d'entreprise encore largement représentés ont échappé à l'obligation de disponibilité (adaptée) et, d'autre part, parce qu'il existe encore des possibilités de dispense à l'obligation de disponibilité.

Graphique 6



En outre, cette disponibilité adaptée des bénéficiaires du RCC semble manquer d'impact effectif si l'on en juge par le très petit nombre d'évaluations négatives par les services régionaux de l'emploi.

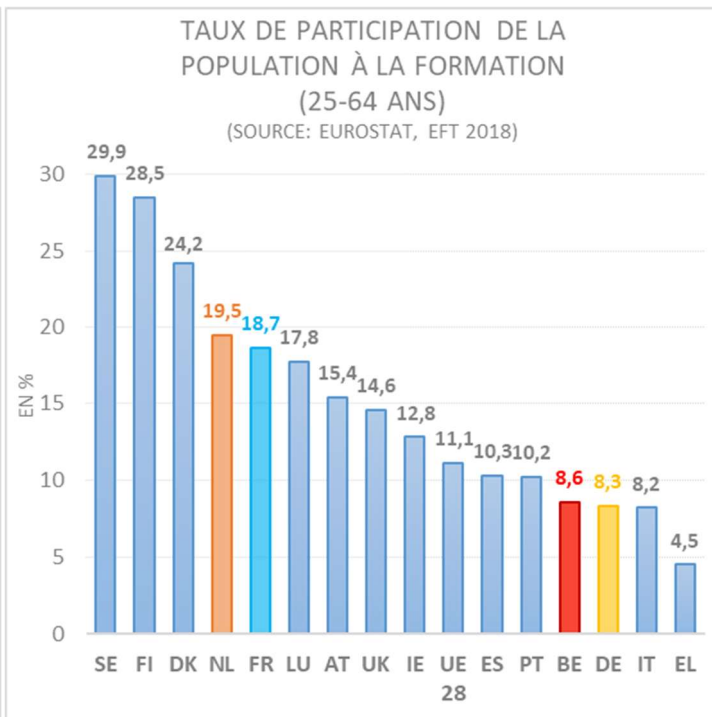
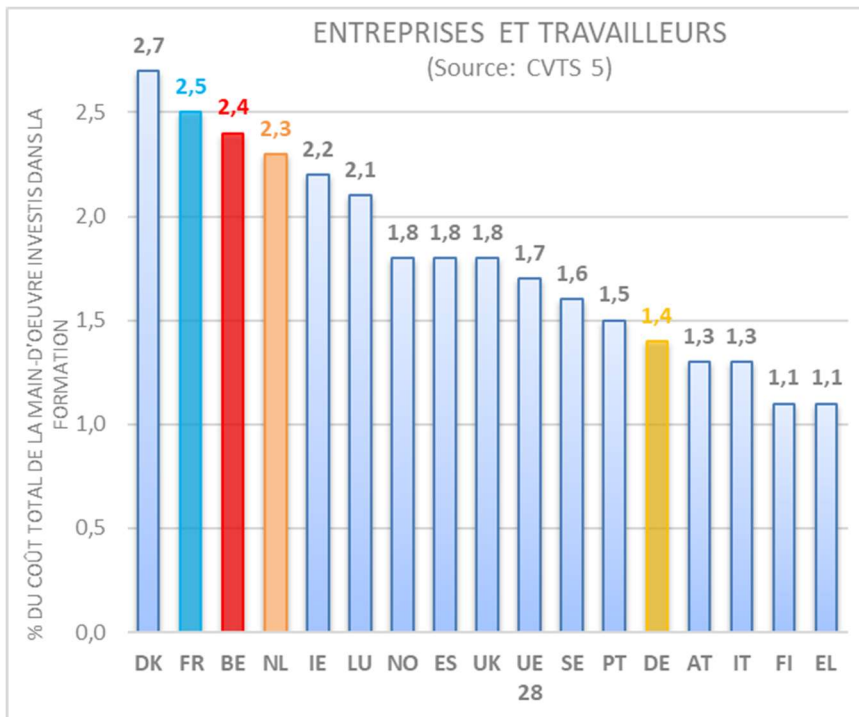
En 2018, 74.472 personnes étaient en chômage avec complément d'entreprise. Parmi ceux-ci, un peu moins de 8.800 personnes étaient demandeurs d'emploi, tandis qu'un peu moins de 65.700 étaient non-demandeurs d'emploi. Après un pic des dépenses à 1,634 milliard EUR en 2011, elles atteignaient en 2018 1,144 milliard EUR.

- **Formation**

La formation est également au cœur du développement des compétences dans un monde du travail en perpétuelle évolution, et ce, afin de promouvoir l'employabilité des personnes tout au long de leur carrière. Du côté des entreprises, les derniers chiffres montrent que d'importants investissements sont déjà consacrés à la formation du personnel (2,4% du coût total de la main-d'œuvre) (enquête CVTS 5). Là où le bât blesse, c'est lorsque l'on s'intéresse aux chiffres de la formation au sein de la population dans son ensemble (travailleurs, chômeurs et inactifs). Alors que le taux de participation à la formation atteint 8,6% au sein de la population belge, cela concerne près de trois fois plus de personnes en Suède, Finlande et Danemark.

Graphique 8

Graphique 7



Avec le processus de digitalisation, la probabilité est grande que les connaissances acquises soient de plus en plus vite dépassées. L'apprentissage tout au long de la vie est dès lors crucial, compte tenu de l'allongement des carrières. Toutefois, les efforts que font les travailleurs belges pour suivre des formations sont insuffisants, alors que les employeurs investissent beaucoup. La Belgique doit développer une véritable culture de l'apprentissage, qui lui fait actuellement défaut. Dans ce cadre, le compte de formation peut constituer un levier.

À côté des évolutions positives sur le marché du travail, quelques points d'attention sont également à mettre en avant.

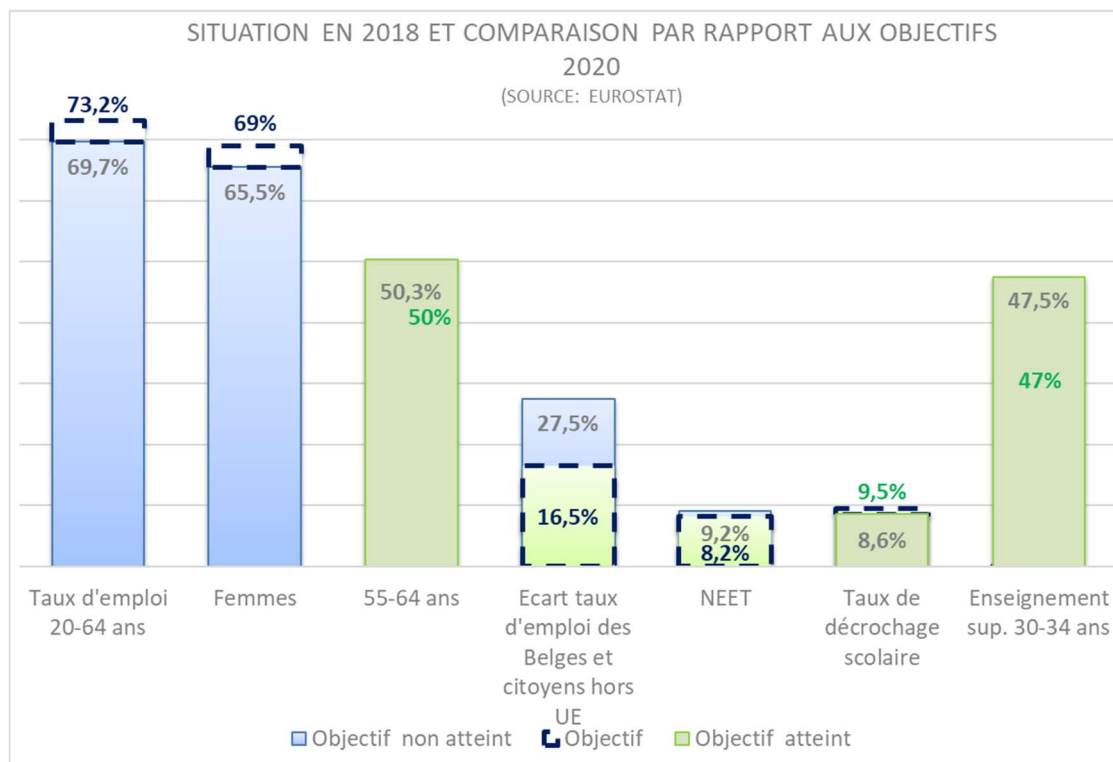
- **Taux d'emploi**

Malgré les créations d'emplois positives, le taux d'emploi n'augmente que lentement. Il passe ainsi de 65,8% au début des années 2000 à 69,7% en 2018. Au dernier trimestre de 2018, il a dépassé la barre des 70% ! Cela reste néanmoins inférieur aux taux observés dans les autres pays. La Belgique s'est, de plus, fixé un taux d'emploi de 73,2% à atteindre dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

D'importantes disparités existent cependant (au niveau régional) et certains groupes éprouvent davantage de difficultés à s'intégrer sur le marché du travail (selon l'âge, l'origine et le niveau d'éducation). Ainsi, le taux d'emploi des femmes continue d'augmenter, mais reste bien en deçà de celui des hommes (65,5% face à 73,9%). Les personnes d'origine étrangère (hors UE) éprouvent, dans notre pays, plus de difficultés que les Belges sur le marché du travail. L'évolution du taux d'emploi des

55+ est positive puisqu'il dépasse, pour la première fois, la barre des 50%, qui avait été fixée comme objectif minimum par la Belgique.

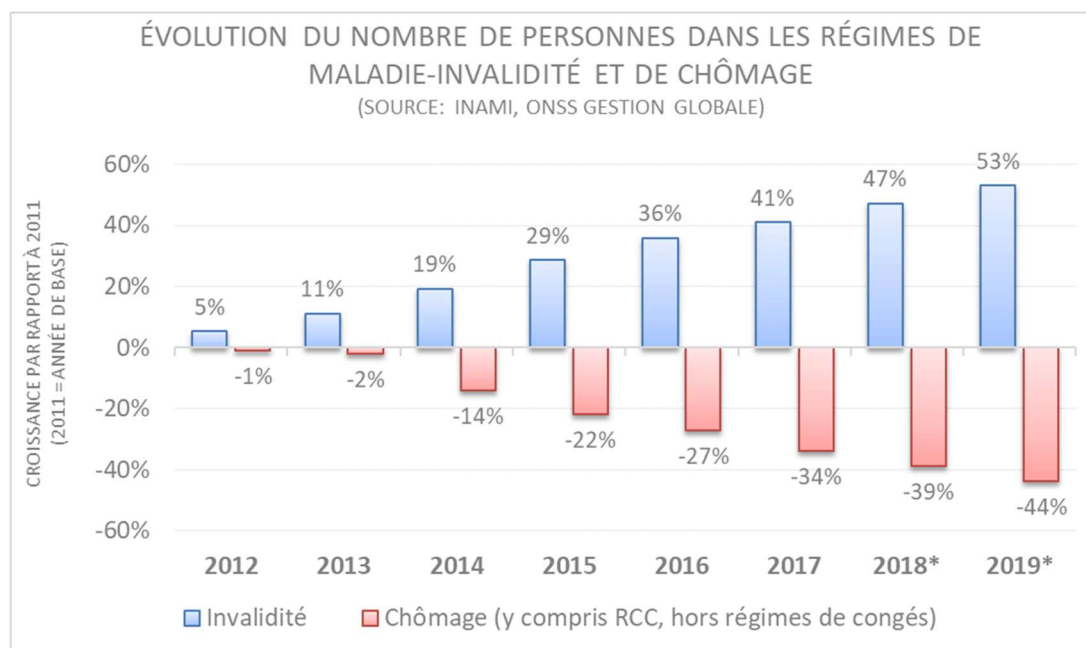
Graphique 9



- Vases communicants

À la suite des mesures prises au niveau du durcissement des règles du chômage et de la 'pré-pension' (RCC), le nombre d'allocataires en assurance maladie augmente. En d'autres termes, on observe un glissement du chômage vers l'incapacité de travail. Il est essentiel de mener une politique cohérente dans son ensemble en tenant compte des effets éventuels dans les autres régimes. Le poste des dépenses en maladie-invalidité est non des moindres puisqu'il dépasse même, depuis 2017, les dépenses de l'ONEM au sens large (chômage, RCC et congés) ! Selon les derniers chiffres (*ONSS Gestion globale*), plus de 8,6 milliards sont consacrés à ce poste en 2018, alors que l'on y consacrait 6,5 milliards il y a 5 ans. Au contraire, les dépenses de l'ONEM sont passées de 12,2 milliards en 2013 à 7,4 milliards en 2018. La croissance moyenne annuelle du nombre d'invalides est relativement élevée. Sur les 10 dernières années, le nombre a crû en moyenne de 5,3% annuellement, face à un taux de 3,2% sur la période 1999-2009. La croissance a même atteint des taux supérieurs à 7% en 2014 et 2015 !

Figure 10



Selon les estimations, le nombre de chômeurs serait en 2019 44% inférieur à ce qu'il était en 2011, tandis que le nombre d'invalides serait 53% plus élevé !

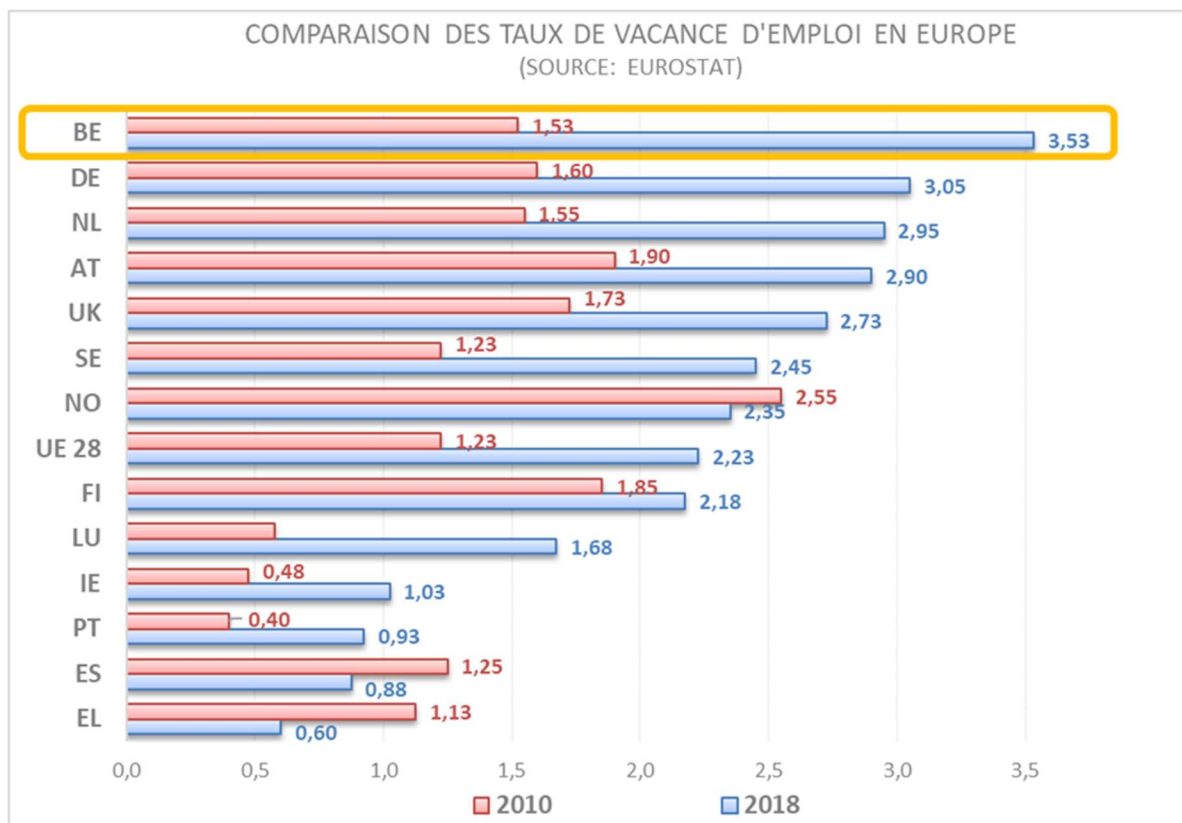
Cette croissance explosive observée au niveau du nombre de malades de longue durée reste préoccupante. Les nouvelles mesures (comme le projet 'return to work') doivent encore montrer pleinement leurs impacts.

Il convient de travailler de manière cohérente sur les différentes branches de la sécurité sociale. Ceci, notamment, afin d'éviter les répercussions (système de vases communicants) sur les autres régimes. Miser sur le retour au travail reste un élément essentiel. Cependant, la réintégration des malades de longue durée doit se faire d'une façon réalisable et cohérente, et en sensibilisant tous les acteurs concernés.

- **Taux de vacance d'emploi élevé**

Avec un taux de vacance d'emploi de 3,5% en 2018, la Belgique se place, malheureusement, tout en haut du classement, bien au-dessus de la moyenne européenne de 2,2%. L'année dernière, pas moins de 143.000 emplois au total restaient vacants, dont 2/3 étaient situés en Flandre. Sur base annuelle, une hausse de près de 15.000 emplois vacants s'est ajoutée depuis 2014 ! Les inadéquations entre offre et demande de main-d'œuvre constituent un réel frein au développement économique, tant des Régions que de la Belgique dans son ensemble. Outre le rôle de la mobilité interrégionale, la promotion des filières porteuses, et plus particulièrement les STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques), reste un élément-clé. Les services régionaux de l'emploi doivent tout mettre en œuvre en vue de l'activation des demandeurs d'emploi et de leur accompagnement vers les nombreux métiers et emplois vacants en pénurie que compte notre pays.

Graphique 11



- **Formes d'organisation du travail**

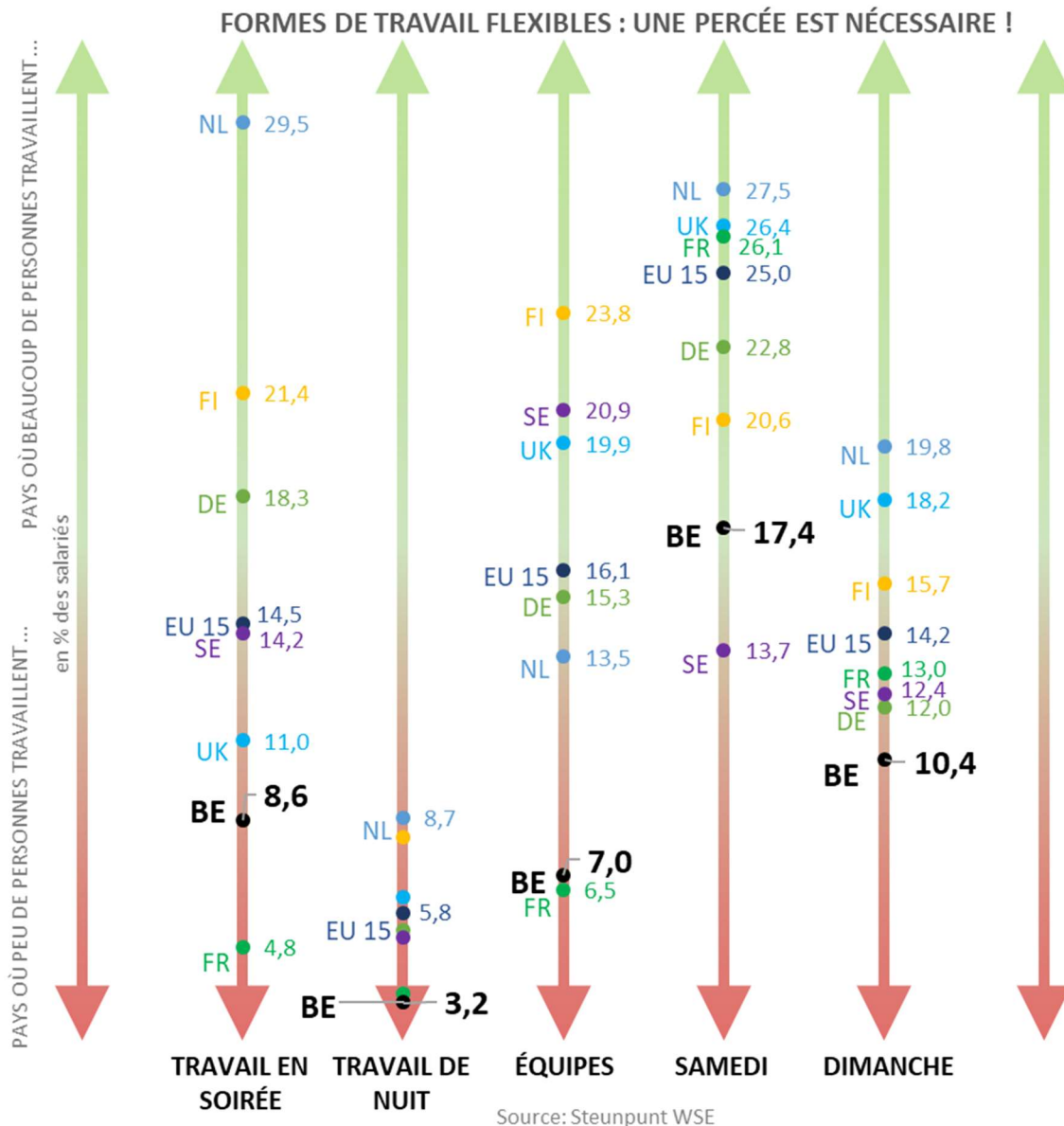
Les formes flexibles d'organisation du travail restent (trop) peu développées dans notre pays. Dans une comparaison européenne, la Belgique se place en bas du classement que ce soit au niveau du travail de nuit, en soirée, le week-end et en équipes.

Un marché du travail plus flexible est cependant nécessaire pour différentes raisons :

- Les entreprises opèrent aujourd'hui dans un monde VUCA (Volatile, Uncertain, Complex & Ambiguous), qui les oblige à être plus agiles, innovantes et compétitives, et à constamment remettre en question et adapter leurs modèles économiques. De plus, la Belgique est une économie exportatrice, ce qui n'est pas évident avec un cadre juridique rigide en matière de flexibilité.
- Les attentes et les exigences du client ont changé. Les consommateurs font aujourd'hui, en quelques clics, des achats qu'ils souhaitent recevoir chez eux demain. C'est le cas pour les biens, mais aussi pour les services. Songeons au secteur bancaire. Les clients attendent tout à la fois un bon service en ligne et une accessibilité en dehors des heures de bureau.
- Par ailleurs, les travailleurs souhaitent bénéficier de plus d'autonomie et de liberté dans l'organisation de leur travail, également afin de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

En revanche, notre législation en matière de durée du travail est très stricte et restrictive, ne permettant des dérogations que moyennant l'accord des syndicats, lesquels les refusent ou exigent souvent un prix trop élevé en contrepartie. De ce fait, les entreprises ne sont pas en mesure de s'adapter (à temps) et risquent de voir compromis leur compétitivité et, le cas échéant, les emplois qui en découlent.

Graphique 12



IV.2.3 Conclusion

Les mesures prises sous cette législation ont porté leurs fruits, puisqu'elles ont contribué positivement à la croissance de l'emploi et aux évolutions sur le marché du travail.

Grâce aux mesures de modération des coûts salariaux, la croissance économique a été beaucoup plus génératrice d'emplois qu'auparavant. Et c'est surtout le secteur privé qui a contribué à cette création d'emplois. Même l'emploi dans le secteur de l'industrie a pu augmenter pour la première fois depuis des décennies. En outre, ce sont des emplois de qualité qui ont été créés : la grande majorité est à plein temps ou à plus qu'un 2/3 temps. En conséquence, le chômage a diminué fortement et la participation effective des plus âgés au marché du travail poursuit une évolution positive.

Certains domaines enregistrent cependant encore de faibles résultats comme c'est le cas de notre taux de vacance d'emploi très élevé, de notre taux d'emploi qui n'augmente qu'assez lentement, des effets non désirés entre les régimes (vases communicants) ainsi que du manque de flexibilité au niveau des formes d'organisation du travail.

IV.2.4 Recommandations

La FEB est donc favorable à la poursuite de cette politique combinant les réductions de charges sur le travail, d'une part, et un nouvel assouplissement du marché du travail, d'autre part, afin d'augmenter le taux d'emploi. Les mesures que nous devons prendre à cet égard sont bien connues. Il s'agit maintenant de faire preuve de courage politique et de les mettre en œuvre. Aperçu des propositions de la FEB :

S'agissant des réductions de charges sur le travail :

- Une réduction de toutes les cotisations ONSS patronales, de 25% aujourd'hui à 20% maximum ;
- Une réduction de toutes les cotisations spéciales de sécurité sociale et cotisations de solidarité (par ex. sur les primes bénéficiaires, les bonus collectifs...) à un niveau maximal de 20% ;
- Une réforme ambitieuse de l'impôt des personnes physiques, rendant le travail plus rémunérateur que l'inactivité et évitant les pièges à l'emploi.

S'agissant de la poursuite de la flexibilisation du marché du travail :

- Des allocations de chômage limitées dans le temps et associées à une politique d'activation régionale ambitieuse ;
- La suppression des freins à l'embauche, via le raccourcissement et la simplification des procédures d'introduction en matière de temps de travail et d'organisation du travail, en facilitant les mesures évitant le blocage du processus de concertation et l'opposition de vetos de la part des syndicats, grâce à une réforme des régimes fondés sur l'âge et l'ancienneté ;
- Des règles plus souples en matière de migration économique ;
- La poursuite de la valorisation des filières STIM, auprès des garçons et des filles ;
- Un renforcement de la connaissance active et passive de la deuxième langue nationale et une extension des possibilités de suivre des cours en anglais dans l'enseignement (supérieur).

Ainsi seulement, nous pourrons augmenter le taux d'emploi, renforcer la compétitivité de nos entreprises et poursuivre l'assainissement des finances publiques.

V. Cinquième volet : les investissements ont connu une forte croissance ces dernières années

V.1 Communiqué de presse

Plusieurs thèmes ont été à l'ordre du jour politique ces derniers mois : la migration, le climat et le pouvoir d'achat. Par contre, on a peu débattu de l'économie et du marché du travail. Grâce à un cycle d'information intitulé '[It's still the economy, stupid](#)', la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) veut remettre en avant l'importance de l'économie et du marché du travail. Cette note porte sur les investissements et l'innovation et conclut le cycle d'information.

Les mesures du gouvernement visant à améliorer la compétitivité (saut d'index, tax shift, nouvelle loi sur la norme salariale), à stimuler les investissements dans les start-ups et les scale-ups et à réduire l'impôt des sociétés ([pour un aperçu complet voir Partie 3](#)) ont aussi eu une influence positive sur le climat d'investissement en Belgique. Après analyse du climat d'investissement des dernières années, la FEB parvient aux conclusions suivantes :

1. Le taux d'investissement des entreprises est à son niveau le plus élevé depuis le début de ce siècle et ainsi sensiblement supérieur à la moyenne européenne et mondiale et à celle des pays voisins. Au cours de la dernière législature, son augmentation a aussi été plus marquée en Belgique que dans les pays voisins.
2. Nous constatons aussi que ces investissements sont de plus en plus axés sur des projets innovants et moins sur l'économie de main-d'œuvre. Les investissements en R&D (préalables) ont aussi continué d'augmenter pendant la dernière législature, grâce au climat fiscal stimulant.
3. Les investissements directs étrangers en Belgique ont retrouvé un certain élan en 2014-2017, mais l'intensité en main-d'œuvre de ces projets est plus limitée qu'il y a dix ans. La baisse de l'impôt des sociétés en 2018 et 2020 devrait susciter une nouvelle augmentation du nombre de projets d'IDE au cours des prochaines années.
4. Les investissements publics, qui dépassent à peine le niveau minimal de remplacement, restent problématiques. Les investissements d'infrastructure doivent augmenter rapidement et structurellement si nous voulons rester une terre d'investissement attractive à l'avenir.

Quelles recommandations formule la FEB ?

1. Il faut donc poursuivre cette politique (par ex. en prévoyant une nouvelle baisse des charges salariales et en améliorant la loi sur la norme salariale ou au moins en la maintenant et en l'appliquant correctement) ainsi que l'exécution de la politique planifiée (par ex. la baisse planifiée de l'impôt des sociétés en 2020).
2. En ce qui concerne les investissements publics, il est recommandé de réaliser le plan d'investissements stratégiques de manière systématique au cours de prochaines années, avec le plein soutien (espérons-le) des autorités régionales et locales qui sont responsables de la majorité des investissements publics en infrastructure dans notre pays. Mais pour pouvoir les réaliser dans le cadre budgétaire européen actuel, il faudra créer de la marge en économisant dans les dépenses publiques courantes. Par ailleurs, on pourrait évidemment aussi envisager d'assouplir quelque peu ce cadre budgétaire européen pour les déficits résultant d'investissements publics productifs. La

FEB estime qu'un déficit budgétaire de 1% est acceptable si celui-ci porte exclusivement sur des investissements productifs.

Pieter Timmermans, administrateur délégué de la FEB : « *La politique des dernières années visant à rétablir la compétitivité des entreprises et à améliorer le climat d'entreprise a favorisé la croissance des exportations, les investissements et la création d'emploi dans notre pays. Il importe à présent de poursuivre sur cette voie. De cette manière, nos entreprises pourront continuer à investir dans de nouveaux processus de production, de nouveaux produits et de nouveaux modèles professionnels et préparer ainsi la croissance et les emplois futurs dans notre pays.* »

V.2 Paper : impact de la politique menée sur les investissements en Belgique

Plusieurs thèmes ont été à l'ordre du jour politique ces derniers mois : la migration, le climat et le pouvoir d'achat. Par contre, on a peu débattu de l'économie et du marché du travail. Grâce à un cycle d'information intitulé ['It's still the economy, stupid'](#), la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) veut remettre en avant l'importance de l'économie et du marché du travail. Cette note porte sur les investissements et l'innovation et conclut le cycle d'information.

V.2.1 Introduction

Les mesures du gouvernement visant à améliorer la compétitivité (saut d'index, tax shift, nouvelle loi sur la norme salariale), à stimuler les investissements dans les start-ups et les scale-ups et à réduire l'impôt des sociétés ([pour un aperçu complet voir Partie 3](#)) ont aussi eu une influence positive sur le climat d'investissement en Belgique.

Premièrement, le rétablissement des parts de marché à l'exportation génère des volumes de production plus importants dans les entreprises et les secteurs exportateurs, ce qui après un certain temps devrait nécessiter des investissements complémentaires dans la capacité de production (investissement d'extension).

Par ailleurs, les mesures en faveur des start-ups et des scale-ups et le traitement fiscal favorable des chercheurs (dont la définition a été élargie en 2018 aux bachelors professionnels dans le domaine des TIC) créent aussi un climat plus favorable pour les investissements en Recherche & Développement et dans l'innovation. Traditionnellement, ces derniers interviennent surtout dans les grandes entreprises, mais les petites start-ups et scale-ups sont aussi parfois particulièrement innovantes et elles investissent beaucoup dans les processus de production numériques, les services ou canaux de vente ou aident d'autres entreprises à faire ce type d'investissements (investissements d'innovation).

Grâce à la diminution du handicap salarial de la Belgique par rapport aux 3 pays voisins et à la réduction de l'impôt des sociétés (qui n'est encore qu'à moitié exécutée), notre pays devrait avoir retrouvé ces dernières années une partie de son attractivité pour les investissements étrangers directs et les délocalisations dans l'industrie devraient être moins fréquentes qu'il y a une dizaine d'années.

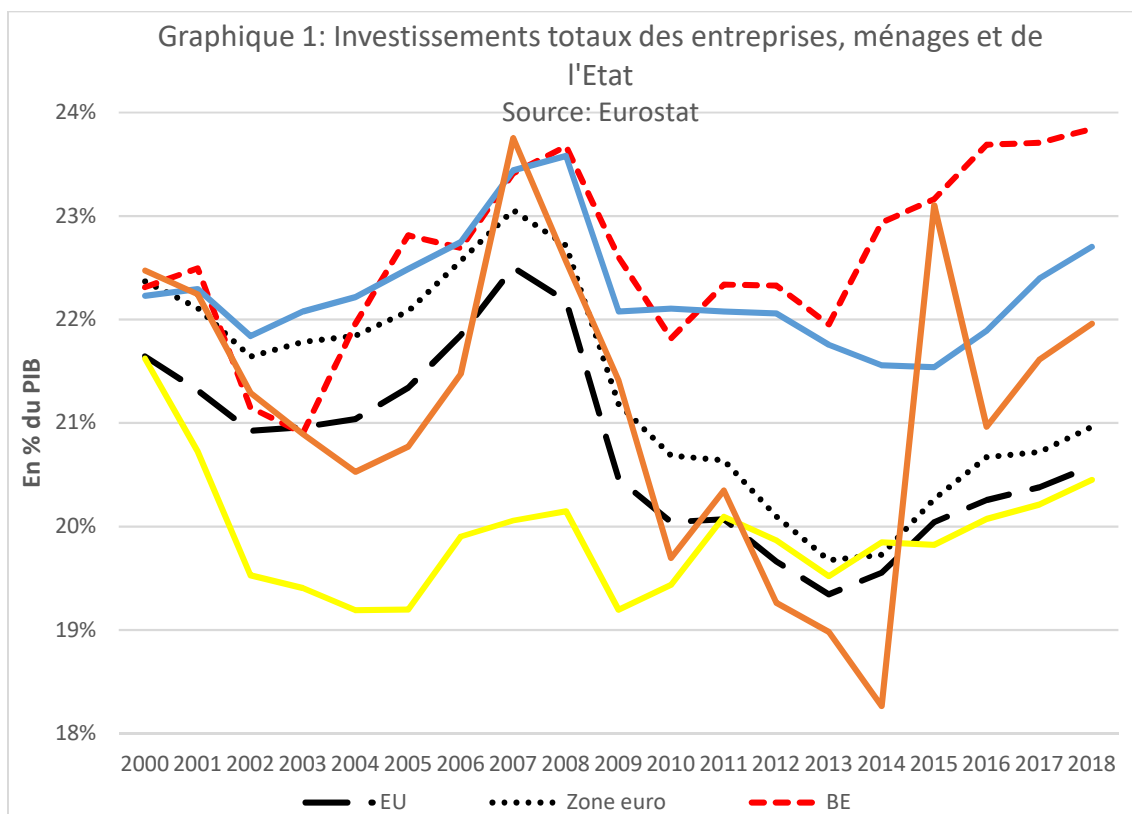
Enfin (à l'inverse), dans un contexte d'évolution plus modérée des coûts salariaux, les investissements de rationalisation axés uniquement sur l'économie de main-d'œuvre devraient ralentir quelque peu. Précisons toutefois que tout investissement de remplacement incorpore de nouvelles technologies et entraîne donc automatiquement une certaine économie de main-d'œuvre par unité produite (= gain de productivité). Mais la volonté explicite de réaliser des investissements de rationalisation pourrait bien avoir reculé un peu ces dernières années.

Nous analysons ci-après les tendances qui se dégagent des chiffres concrets disponibles et des données d'enquête.

V.2.2 Investissements dans l'ensemble de l'économie belge en comparaison avec l'étranger

Nous examinons d'abord quelle est la part des investissements totaux des entreprises, des ménages et des pouvoirs publics en Belgique dans le PIB total (taux d'investissement) et nous la comparons avec d'autres pays et régions au cours de la période 2000-2018 (voir graphique 1 ci-dessous).

Le graphique montre que le taux d'investissement belge est monté jusqu'à près de 24% du PIB en 2018, ce qui est le niveau le plus élevé de cette décennie et sensiblement plus qu'en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, dans la zone euro ou dans le reste du monde.



Graphique 1 : zone euro

Au cours de la dernière législature (depuis 2013), ce taux d'investissement a encore augmenté de près de 2 points de pour cent, soit sensiblement plus qu'en France (+1,2 point de %), en Allemagne (+0,9 point de %) et dans la zone euro (+1,2 point de %) pendant la même période. Seuls les Pays-Bas ont enregistré une hausse plus forte du taux d'investissement (+ 3 points de %) en 2014-2018, après un recul beaucoup plus fort pendant les années précédentes.

Malgré les problèmes structurels qui subsistent dans notre pays, les acteurs économiques semblent donc garder fondamentalement confiance dans la Belgique comme terre d'investissement et cette confiance n'a fait qu'augmenter au cours de la dernière législature.

V.2.3 Investissements des entreprises

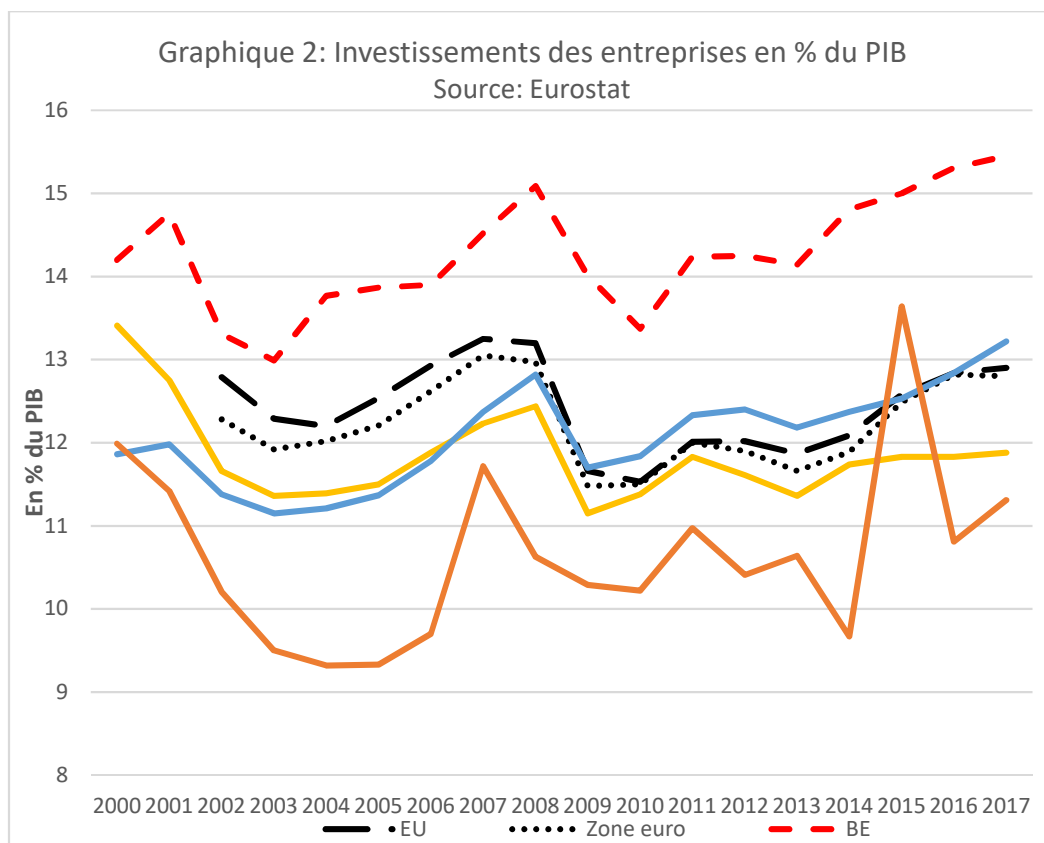
- Investissements des entreprises en comparaison avec l'étranger

Le graphique 2 ci-dessous montre en outre que l'augmentation relative des investissements des entreprises belges a été particulièrement marquée au cours de la période 2014-2017.

Après une période de stagnation en 2012-2013, on note une nette progression du taux d'investissement des entreprises en 2014-2017 (+1,3 point de %), légèrement supérieure à celle des pays voisins ou de la zone euro.

De plus, le niveau des investissements des entreprises (15,5% du PIB) en Belgique se démarque nettement en 2017 et atteint son maximum depuis le début de ce siècle.

Il est donc manifeste que les entreprises ont apprécié les mesures d'amélioration de la compétitivité et du climat d'entreprise et qu'elles investissent beaucoup dans leur(s) établissement(s) belge(s).



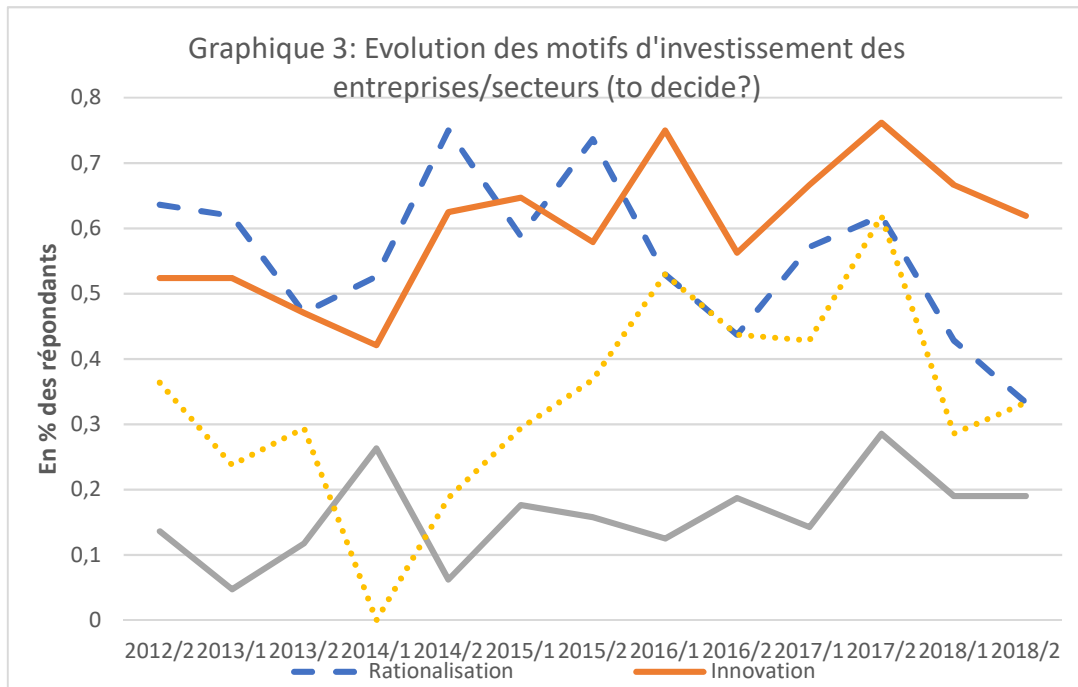
Graphique 2 : zone euro

De plus, on peut s'attendre à ce que la baisse de l'impôt des sociétés, réalisée partiellement en 2018 (de 33,99% à 28,56%), mais qui connaîtra une 2^e phase importante en 2020 (de 28,56% à 25%) améliore encore le climat d'investissement au cours des prochaines années.

- **Principales motivations des investissements des entreprises**

Étant donné que les coûts salariaux belges restent relativement élevés en termes absolus (le handicap salarial absolu par rapport aux trois pays voisins s'élevait encore à 11,7% en 2018), il n'est pas exclu que cette forte propension à investir porte encore beaucoup sur des investissements de rationalisation visant à économiser de la main-d'œuvre.

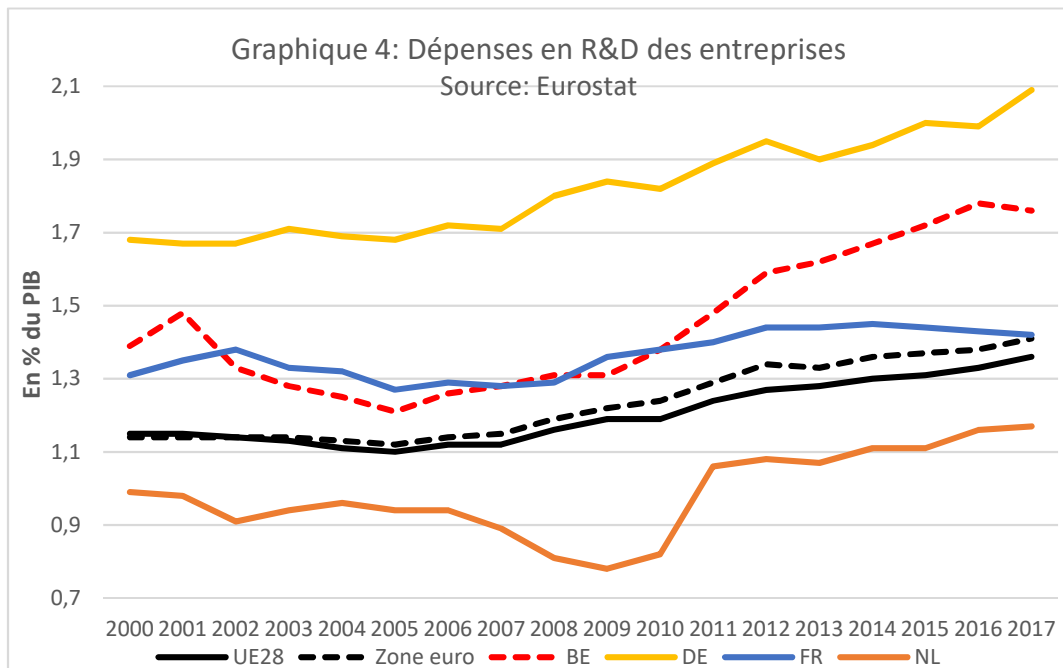
Toutefois, l'évolution des motivations des investissements des différents secteurs et entreprises membres de la FEB (voir graphique 3 ci-dessous) montre que le motif de rationalisation a nettement perdu de son importance depuis 2014. Juste avant le début de cette législature (juin 2014), la rationalisation visant à économiser de la main-d'œuvre était encore une motivation très importante pour 75% des entreprises et des secteurs. En décembre 2018, ce n'était plus le cas que pour 35% des entreprises et des secteurs. Au cours de cette législature, les investissements en innovation ont particulièrement progressé (de 42% à 62%), ce qui n'est pas étonnant à la lumière des transformations et disruptions numériques qui se sont déjà produites et se produiront encore dans de nombreux secteurs et auxquelles les entreprises belges se sont préparées ou se préparent encore.



- Investissements en Recherche & Développement

Cette tendance à l'augmentation des investissements dans de nouveaux produits, processus de production ou modèles professionnels est aussi soutenue par la progression des investissements en Recherche & Développement dans les entreprises. Comme le montre le graphique 4 ci-dessous, les investissements de R&D des entreprises belges ont continué à progresser pendant la dernière législature jusqu'à un peu plus de 1,75% du PIB en 2017.

Graphique 4 : en % du PIB / UE 28 / zone euro



Il est clair que l'augmentation la plus forte s'est produite en 2010-2012, c'est-à-dire pendant les premières années après le relèvement du pourcentage du non-versement du précompte professionnel pour les chercheurs de 25% à 75% au 1^{er} janvier 2009, une mesure qui a diminué sensiblement le coût salarial de la recherche scientifique dans les entreprises.

Cette progression s'est poursuivie – à un rythme légèrement inférieur – pendant cette législature, grâce entre autres à l'amélioration du climat d'investissement général, mais sans doute aussi au nouveau relèvement du pourcentage de non-versement du précompte professionnel porté à 80% le 1^{er} juillet 2013, toujours sous le gouvernement Di Rupo.

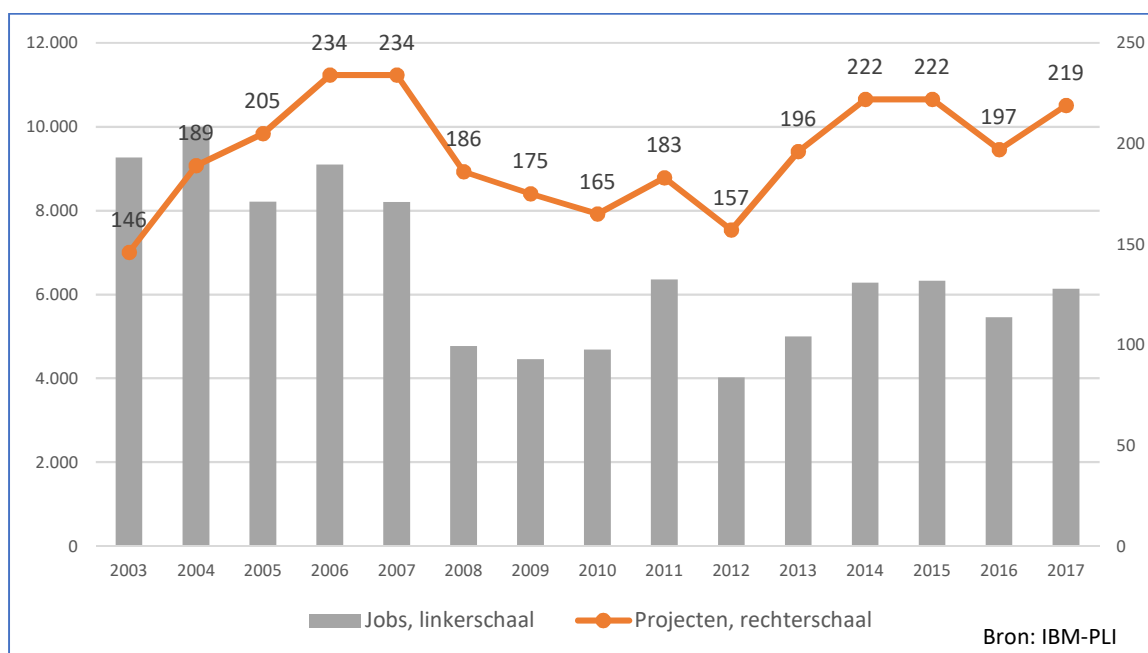
De plus, depuis le 1^{er} janvier 2018, une mesure prévoit une dispense de versement du précompte professionnel de 40% (qui passera à 80% en 2020) pour certains bachelors professionnels dans les biotechnologies, les soins de santé et les TIC. Cette mesure pourrait stimuler encore davantage les investissements de R&D cette année et après.

V.2.4 Investissements étrangers dans les entreprises

Les mesures d'amélioration de la compétitivité ont aussi augmenté l'attractivité de la Belgique pour les investissements directs étrangers (IDE), qui sont traditionnellement un important catalyseur de la croissance économique et de la croissance de la productivité d'un pays.

Remarquons en outre que de nombreux autres problèmes structurels qui rendent la Belgique moins attractive pour les IDE (congestion croissante du trafic, marché du travail rigide, énergie coûteuse, pression fiscale élevée, complexité administrative et institutionnelle) sont loin d'être résolus.

Le graphique 5 montre que le nombre de projets d'IDE en Belgique, qui était au plus bas en 2008-2013 (en moyenne 173 projets par an), est remonté en 2014, 2015 et 2017 à environ 220 projets par an, ce qui est comparable au nombre moyen de projets de la période 2004-2007.



Graphique 5 : Investissements directs étrangers en Belgique

Le nombre d'emplois créés directement grâce aux projets d'IDE – un peu plus de 6 000 unités – était déjà sensiblement supérieur aux 4 000 à 5 000 unités en moyenne de la période 2008-2013, mais on est encore loin des niveaux de création d'emplois de 2003-2008 (8 000 à 10 000 emplois par an).

Pour pouvoir à nouveau attirer de grands projets d'IDE intensifs en main-d'œuvre (par ex. en matière d'e-commerce ou de nouvelles activités industrielles), il faudra poursuivre la politique relative aux coûts salariaux et résoudre les problèmes structurels susmentionnés ou au moins amorcer une (perspective d')évolution dans la bonne direction.

Il est certain que la baisse de l'impôt des sociétés – en partie exécutée et en partie encore planifiée – (voir supra) augmentera encore l'attractivité de la Belgique pour les investissements directs étrangers.

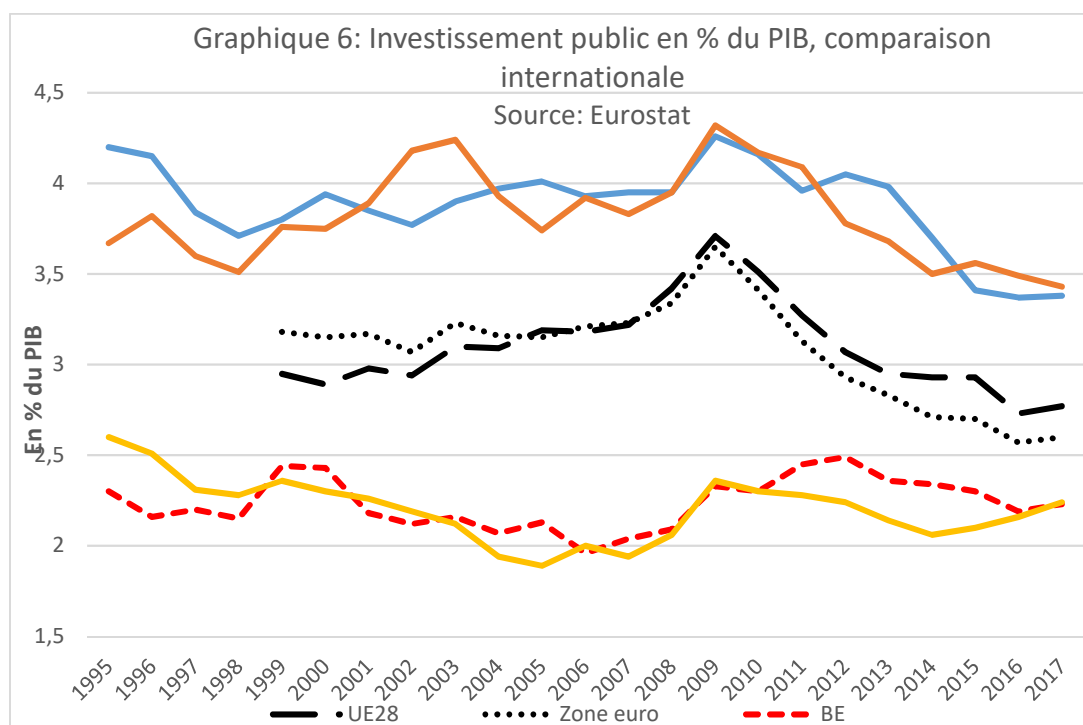
On peut donc certainement s'attendre à une nouvelle augmentation du nombre de projets d'IDE dans notre pays, à condition de ne pas galvauder l'amélioration de notre compétitivité des coûts (salariaux) après les élections du 26 mai 2019.

De manière générale, on peut donc affirmer que l'activité d'investissement des entreprises nationales et étrangères dans notre pays a bien évolué au cours de la dernière législature. De plus, les investissements axés sur l'innovation ont plus eu le vent dans les voiles que les projets d'investissement visant à réduire la main-d'œuvre.

V.2.5 Investissements des pouvoirs publics

En ce qui concerne les investissements publics, le tableau est beaucoup moins positif. Après avoir frôlé des sommets dans les années 1960 et 1970 (4 à 5% du PIB), ces investissements ont diminué à partir des années 1980 pour n'atteindre plus qu'un niveau de 2 à 2,5% du PIB au début des années 2000, ce qui n'est en fait pas plus que le niveau minimal d'entretien et de remplacement.

Le graphique 6 ci-dessous montre que cela n'a guère changé dans les faits pendant la dernière législature. Certes, on note une légère augmentation en 2017 et 2018, mais elle est plus due au cycle traditionnel d'investissement à l'approche des élections communales qu'à un véritable changement de tendance.



Graphique 6 : UE28 / zone euro

Notons toutefois que quelques grands projets d'infrastructure prometteurs sont prévus pour les prochaines années (comme la liaison Oosterweel, le parachèvement du RER, le tram de Liège) et devraient remédier partiellement à plusieurs nœuds routiers structurels.

De même, le plan d'investissements stratégiques, élaboré l'an dernier par un groupe de travail supervisé par le Premier ministre en collaboration avec les entreprises, offre de nombreuses pistes intéressantes pour l'avenir. Mais pour pouvoir les réaliser dans le cadre budgétaire européen actuel, il faudra créer de la marge en économisant dans les dépenses publiques courantes. Par ailleurs, on pourrait évidemment aussi envisager d'assouplir quelque peu ce cadre budgétaire européen pour les déficits résultant d'investissements publics productifs.

V.2.6 Conclusion

Les mesures prises pendant la dernière législature pour améliorer la compétitivité des entreprises belges et créer un meilleur climat d'entreprise ont manifestement eu un impact positif sur les efforts d'investissement en Belgique.

Le taux d'investissement des entreprises est à son niveau le plus élevé depuis le début de ce siècle et ainsi sensiblement supérieur à la moyenne européenne et mondiale et à celle des pays voisins. Au cours de la dernière législature, son augmentation a aussi été plus marquée en Belgique que dans les pays voisins.

Nous constatons aussi que ces investissements sont de plus en plus axés sur des projets innovants et moins sur l'économie de main-d'œuvre. Les investissements en R&D (préalables) ont aussi continué d'augmenter pendant la dernière législature, grâce au climat fiscal stimulant.

Les investissements directs étrangers en Belgique ont retrouvé un certain élan en 2014-2017, mais l'intensité en main-d'œuvre de ces projets est plus limitée qu'il y a dix ans. La baisse de l'impôt des sociétés en 2018 et 2020 devrait susciter une nouvelle augmentation du nombre de projets d'IDE au cours des prochaines années.

Les investissements publics, qui dépassent à peine le niveau minimal de remplacement, restent problématiques. Les investissements d'infrastructure doivent augmenter rapidement et structurellement si nous voulons rester une terre d'investissement attractive à l'avenir.

V.2.7 Recommandations

La politique des dernières années visant à rétablir la compétitivité des entreprises et à améliorer le climat d'entreprise a favorisé la croissance des exportations, les investissements et la création d'emploi dans notre pays.

Il faut donc poursuivre cette politique (par ex. en prévoyant une nouvelle baisse des charges salariales et en améliorant la loi sur la norme salariale ou au moins en la maintenant et en l'appliquant correctement) ainsi que l'exécution de la politique planifiée (par ex. la baisse planifiée de l'impôt des sociétés en 2020).

En ce qui concerne les investissements publics, il est recommandé de réaliser le plan d'investissements stratégiques de manière systématique au cours de prochaines années, avec le plein soutien (espérons-le) des autorités régionales et locales qui sont responsables de la majorité des investissements publics en infrastructure dans notre pays.

Si ces conditions sont remplies, nos entreprises pourront continuer à investir dans de nouveaux processus de production, de nouveaux produits et de nouveaux modèles professionnels et préparer ainsi la croissance et les emplois futurs dans notre pays. Vous trouverez plus de détails à ce sujet dans le [mémoire de la FEB](#) (pages 56-57).

VI. Exposition dans la presse

Volet 1 :

- De Standaard
- Le Soir
- De Ochtend (VRT)
- Matin Première (RTBF)
- De Morgen

Volet 2 :

- De Tijd
- La Libre Belgique
- Het Nieuwsblad
- Kanaal Z et Canal Z

Volet 3 :

- Het Laatste Nieuws
- De Morgen
- L'Echo
- Bel RTL

Volet 4 :

- Het Laatste Nieuws
- Sudpresse : La Capitale, La Meuse, La Province, La Nouvelle Gazette, Nord Eclair.

Volet 5 :

- Trends

De nombreuses rédactions en ligne ont par ailleurs repris les articles Belga sur nos actions.